BEMEFA

Beroepsvereniging van de mengvoederfabrikanten

APFACA

Association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux

Rapport annuel

2013-2014

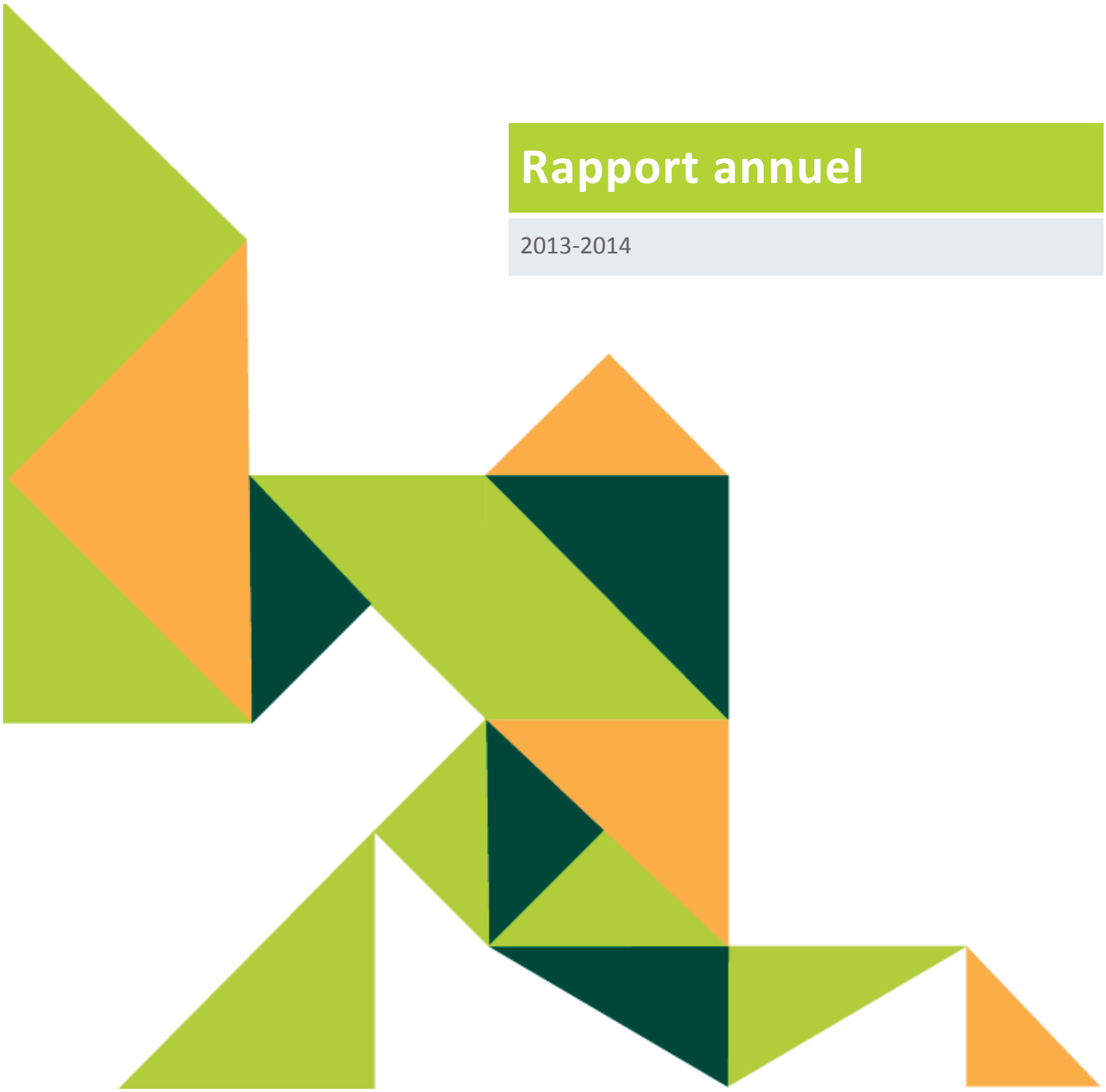

Table des matières

TABLE DES MATIERES **3**

1 INTRODUCTION **7**

2 COMMUNICATION **9**

2.1 APFACA - NEW STYLE 9

2.2 NOUVEAU BULLETIN D'INFORMATIONS – ANALYSE.FLASH 9

3 SECURITE ALIMENTAIRE **10**

3.1 DEPASSEMENTS DE LA NORME 10

3.1.1 Présence d'aflatoxine dans le maïs 10

3.1.2 Présence d'aflatoxine dans le tourteau de pression de coprah 10

3.1.3 Présence d'aflatoxine dans le lait 10

3.1.4 Présence de chloramphénicol dans une préparation enzymatique 11

3.1.5 Présence de dioxine dans le tourteau de soja biologique 11

3.1.6 Présence de glyphosate dans l'alpiste 11

3.2 *APFACA* PLANS D'ECHANTILLONNAGE – DIFFERENTS PLANS 11

3.2.1 Le plan sectoriel d'échantillonnage 11

3.2.2 Plans d'échantillonnage sectoriels spécifiques 13

3.2.3 Le plan sectoriel d'échantillonnage 2013 14

3.2.4 Analyses individuelles 16

3.3 EARLY WARNING SYSTEM 16

3.4 GROUPE DE TRAVAIL HACCP 17

3.5 *OVOCOM* ASBL 17

3.5.1 GMP – Guide de l'autocontrôle Alimentation animale 18

3.5.2 Accords de reconnaissance internationaux 18

3.5.3 Consultants 19

3.5.4 Labo-tool 19

3.6 ASSURANCE RESPONSABILITE DE PRODUITS & RECALL 19

3.7 AFSCA 20

3.7.1 Rapport d'activités 2012 20

3.7.2 Exercice de simulation 21

4 QUALITE 23

4.1 CAHIER DES CHARGES GENERIQUE VIANDE BOVINE 23

4.2 BELPORK 23

4.3 BELPLUME 25

4.4 VEGAPLAN 25

4.5 CAHIERS DES CHARGES "QUALITE" - STRUCTURE ENGLOBANTE 25

5 SOCIETE 27

5.1 REDUCTION DE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES 27

5.1.1 APFACA - Plan d'action antibiotiques 27

5.1.2 Convention concernant les aliments médicamenteux 27

5.1.3 AMCRA 28

5.1.4 Essais sur le terrain 28

5.1.5 Collecte des données relatives à la consommation d'antibiotiques 29

5.2 SANTE ANIMALE 29

5.2.1 Castration de porcelets 29

5.3 SECURITE AU TRAVAIL 29

5.4 THEMES SANITAIRES 30

5.4.1 Fonds d'intervention salmonelles 30

6 ENVIRONNEMENT ET DURABILITE 32

6.1 DURABILITE 32

6.1.1 Plate-forme 'Aliments Sociétalement Responsables pour animaux' 32

6.1.1.1 Achat de soja durable certifié 33

6.1.1.2 Plan d'action Sources protéiques alternatives 34

6.1.1.3 Plate-forme huile de palme durable 35

6.1.1.4 Sustainability Committee 35

6.2 ENVIRONNEMENT 37

6.2.1 Explosion des poussières 37

6.2.2 Décret Lisier 38

7 EXPORTATION 40

7.1 PLAN D'ECHANTILLONNAGE EXPORTATION 40

7.2 ACTIVITES D'EXPORTATION 40

8 ORGANISATIONS 41

8.1 COLLABORATION A L'ECHELLE INTERNATIONALE 41

8.1.1 *TRUST FEED* 41

8.1.2 *NEVEDI* 41

8.1.2.1 Groupe de travail 'Achat' *41*

8.1.3 *GMP+ International* 42

8.1.4 *KAT* 42

8.1.5 *FSO* 42

8.1.6 *FEFAC* 43

8.1.7 *QS* 43

8.2 NIVEAU NATIONAL 44

8.2.1 *ARMB & Maaldersvereniging* 44

8.2.2 *VEPEK* 44

8.2.3 Concertation de la chaîne 44

8.2.3.1 GT Code de conduite *45*

8.2.3.2 GT Valorisation de la qualité extralégale *45*

8.2.3.3 GT Développement durable *45*

8.2.3.3.1 Projet transition 45

8.2.3.4 GT Viande bovine *46*

8.2.3.5 GT Viande porcine *46*

8.2.4 SALV 46

8.2.5 VCM 46

8.2.6 VILT 47

9 FORMATIONS 48

9.1 ACHAT & CONTRATS 48

9.2 EXPLOSION DES POUSSIERES 48

9.3 SECURITE AU TRAVAIL 49

9.4 COORDINATEUR ENVIRONNEMENTAL 49

10 RECHERCHES SCIENTIFIQUES 50

10.1 PROJET SOJA 50

10.2 PROJET RETENTION 50

10.3 PROJET SALSA 51

10.4 PROJET TECHEESE 51

10.5 PROJET RESIDUS 52

10.6 PROJET INSECTES 52
10.7 PROJET FAO 52
10.8 PROJET FEED 21 53
11 TECHNIQUE & INNOVATION 54
11.1 SYSTEME DE DOSAGE DE PRECISION 54
11.2 ORDONNANCE ELECTRONIQUE 54
11.3 ALIMENTS MEDICAMENTEUX 55
11.3.1 Convention zinc 55
11.3.2 Enquête 55
11.4 FEED DESIGN LAB 56
12 VOYAGE D'ETUDE AU DANEMARK 57

1 Introduction

L'année écoulée a été marquée par un intense travail de concertation au sein de la chaîne alimentaire, tant sur le plan national et que sur le plan international.

La Belgique a, à nouveau, pris les devants et a préparé le terrain en vue d'une meilleure collaboration entre les différents systèmes internationaux de sécurité alimentaire. Tout le monde en parle, mais trop peu d'initiatives sont prises. Il fallait donc secouer le cocotier. Hélas, nous avons dû constater l'inertie des autres systèmes et structures, qui laissent peu de place à la liberté et à la créativité. S'agit-il peut-être d'une attitude conservatrice ? La peur de devoir faire des efforts supplémentaires en matière de qualité ? En tout cas, ce réflexe négatif est difficile à expliquer, voire incompréhensible du point de vue de l'efficacité, de la complémentarité ou du point de vue financier. Il est difficile à comprendre que les entreprises opérant sous ces différents systèmes et structures continuent à supporter une telle situation. Qui va donner le signal qu'il est temps de mettre fin à cette situation ?

La chaîne agro-alimentaire en Belgique s'est montrée très active en 2013-2014. Les différents groupes de travail créés au sein de la chaîne ont réalisé de beaux résultats : un code de conduite, un mémorandum, un cahier des charges générique viande bovine et un indice du prix de la viande bovine… ces résultats remarquables confirment l'importance de l'approche globale, englobant toute la chaîne alimentaire !

La sécurité alimentaire demeure toutefois un souci majeur; notre secteur a récemment été confronté à de nombreuses contaminations, qui trouvent désormais souvent leur origine en Asie et en Europe de l'Est. Les sources des contaminations sont aussi plus diverses : les mycotoxines nous préoccupent, particulièrement. Heureusement, l'approche belge est une approche proactive, grâce à la mise en place d'un plan sectoriel d'échantillonnage et d'un système d'alerte rapide (Early Warning), mais nous oblige en même temps de devenir encore plus proactive à l'échelle internationale. Nous avons réussi à élaborer un protocole efficace au sein d'*OVOCOM.* Le nouveau défi réside maintenant dans la mise en place d'un système international d'*Early Warning*. En même temps, des actions en matière de contrats s'imposent : les contrats d'achat doivent donner plus de garanties aux acheteurs et pour finir, end-of-the-pipe, la police d'assurance « responsabilité de produit & recall » mérite d'être réévaluée.

L'APFACA a également été très active dans le domaine de la surveillance de l'usage des antibiotiques. Une Convention zinc a été mise en place, le respect de la Convention Aliments médicamenteux a été suivi, AMCRA a présenté son Plan-2020 et finalement l'*APFACA* a été un des initiateurs du système d'enregistrement d'antibiotiques au sein de *Belpork*.

Bref, une année pleine d'activités qui nous ont permis de nous profiler !

Luc Seurynck, Président 2013

Yvan Dejaegher, Directeur-général

2 Communication

2.1 APFACA - new style

L'APFACA existe depuis 1944, ce qui signifie que notre association fête en 2014 son 70ième anniversaire, une occasion idéale de renouveler notre logo, notre style maison et notre site web….En janvier 2014, nous avons présenté avec fierté notre nouveau logo vert frais. Oui , l'APFACA est prête pour l'avenir !

Ce n'est que notre aspect extérieur qui a été modifié, nous continuons évidemment à garantir les mêmes services comme avant! L'ambition de notre équipe de 9 collaboratrices et collaborateurs motivés reste d'offrir les meilleurs services à nos affiliés et de défendre leurs intérêts au sein des organisations régionales, nationales et internationales. *L'APFACA* reste donc la réponse aux défis d'aujourd'hui !

2.2 Nouveau bulletin d'informations – Analyse.Flash

Fin 2013, l'*APFACA* a lancé un nouveau bulletin: 'Analyse.Flash'. Ce bulletin, publié tous les 15 jours, contient des informations relatives aux analyses, aux plans d'échantillonnage, à la qualité, … Les adressés sont des responsables qualité des entreprises participant aux plans d'échantillonnage sectoriels de l'*APFACA* (affiliés ou non-affiliés). Le bulletin leur offre des informations détaillées sur les plans d'échantillonnage, des modifications spécifiques dans le cadre de la sécurité alimentaire, un aperçu des dates limites pour le prélèvement des échantillons etc.. Les bulletins sont consultables sur notre site web, sous la rubrique Analyse.Flash.

3 Sécurité alimentaire

3.1 Dépassements de la norme

En cas de dépassement d'une norme légale, l'obligation de notification est d'application. L'opérateur concerné est obligé de faire mention du dépassement de la norme aux autorités nationales (*Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)* en Belgique). L'AFSCA élabore, en collaboration avec l'opérateur concerné, un plan en vue de tracer le produit et de retrouver l'origine de la contamination. L'AFSCA évalue ensuite s'il est nécessaire de mettre les autres Etats membres au courant (p.ex. en cas de produits exportés). Une telle notification se fait par le biais du Rapid Alert System for Food and Feed (RASFF), un système d'alerte rapide au sein du secteur du Food et du Feed. Sur le portail de l'Union européenne, vous pouvez obtenir de manière conviviale un aperçu des communiqués RASFF dans le feed.

Ci-dessous, un aperçu des contaminations survenues en 2013.

3.1.1 Présence d'aflatoxine dans le maïs

Des dizaines de notifications en 2013, faisant état de concentrations trop élevées en aflatoxine B1 dans du maïs, originaire du sud-est de l'Europe. Des quantités considérables de maïs contaminé ont été importées en Belgique. Heureusement, la contamination a été vite découverte en Belgique, grâce au système d'autocontrôle efficace des opérateurs, avant que la maïs n'ait été commercialisé. Ce qui n'empêche que cinq fabricants belges d'aliments composés étaient victimes de la crise d'aflatoxine. Le secteur a réagi rapidement. Le secteur des aliments composés pour animaux et le négoce ont mis sur pied un protocole d'échantillonnage, sous l'égide de la *Plate-forme de Concertation de la Filière Alimentation animale (OVOCOM)* : *OVOCOM*-GMP BT-16 et le plan d'échantillonnage de *l'APFACA* a été élargi .

3.1.2 Présence d'aflatoxine dans le tourteau de pression de coprah

La norme pour l'aflatoxine B1 dans le tourteau de pression de coprah a été dépassée en 2013. Les mesures nécessaires ont été prises, et ce en collaboration avec les autorités belges. Finalement, tous les aliments composés fabriqués contenant le produit contaminé, se sont révélés conformes (analyses satisfaisantes).

3.1.3 Présence d'aflatoxine dans le lait

En octobre 2013, des concentrations trop élevées d'aflatoxine M1 ont été retrouvées dans 2 échantillons de lait. Les teneurs affichées variaient entre 100 et 120 ppt (la norme pour l'aflatoxine M1 dans le lait s'élève à 50 ppt). Les analyses ont permis de constater qu'il s'agissait de 2 cas séparés

et que des aliments simples (pas des aliments composés !), livrés directement à l'éleveur de bétail laitier étaient à l'origine de la contamination.

3.1.4 Présence de chloramphénicol dans une préparation enzymatique

En 2013, des traces de chloramphénicol ont été retrouvées dans certaines préparations enzymatiques. L'origine de la contamination n'était pas située en Belgique. Un fabricant japonais de xylanase aurait acheté des produits en Inde, produits qu'il aurait ensuite vendus à une entreprise française. Un opérateur belge aurait acheté ce produit auprès de l'entreprise française. Sur la base d'une évaluation des risques, soutenue et confirmée par la Commission européenne, les aliments composés fabriqués à base du produit contaminé n'ont finalement pas dû être retirés du marché. Les additifs et prémélanges restants par contre ont dû être retirés du marché. Toutes les parties concernées en Belgique ont été contactées par l'entreprise concernée.

3.1.5 Présence de dioxine dans le tourteau de soja biologique

Au cours de la seconde moitié de 2013, la norme dioxine a été dépassée dans un échantillon de tourteau de soja biologique (expeller), en provenance d'Inde. Un seul fabricant belge aurait reçu des livraisons de tourteau de soja contaminé. Les mesures nécessaires ont été prises.

3.1.6 Présence de glyphosate dans l'alpiste

Des traces de glyphosate ont été retrouvées dans des graines d'alpiste, un produit fréquemment utilisé dans l'industrie du petfood (plus précisément dans des mélanges de grains). La limite de détection actuellement en vigueur est celle applicable aux 'autres céréales' (soit 0,1 ppm) tandis que la norme pour céréales destinées à la consommation humaine sont plus élevées. *L'APFACA* a élaboré, en collaboration avec le fabricant concerné, un dossier en vue d'introduire une demande pour l'instauration d'une norme pour glyphosate dans l'alpiste. Une décision dans ce dossier n'a pas encore été prise et ne sera pas pour tout de suite…

3.2 *APFACA* Plans d'échantillonnage – différents plans

3.2.1 Le plan sectoriel d'échantillonnage

Tous les plans d'échantillonnage de l'*APFACA* sont basés sur le même principe; quatre étapes sont distinguées :

1) **Analyse des dangers**

Tous les dangers susceptibles de se manifester dans le secteur des aliments composés pour animaux ont été identifiés. D'une part, les contaminants (substances indésirables) sont identifiés et un plan de contrôle est mis sur pied en vue de détecter la présence de ces contaminants dans les matières premières, les prémélanges, les additifs et les aliments minéraux achetés (niveau 2). D'autre part, les dangers susceptibles de se réaliser lors de la production même des aliments composés (niveau 3) ou des prémélanges (niveau 1) sont également examinés. L'analyse de tous ces dangers et l'identification de combinaisons 'danger/matériel' forment la base de l'élaboration du plan d'analyse. Etant donné que les fabricants d'aliments composés utilisent des matières premières similaires, l'analyse des dangers applicable est la même pour tous les fabricants. C'est pourquoi le secteur a opté pour une analyse des dangers au niveau sectoriel. Les éventuelles différences (minimes) entre les fabricants d'aliments composés, sont assumées par les entreprises individuelles mêmes.

2) **Inventaire**

Un inventaire est dressé, contenant les matières premières pour aliments des animaux, les additifs, les prémélanges, … utilisés pour la fabrication d'aliments composés (ainsi que leurs quantités) et les volumes de production attendus d'aliments composés ou de prémélanges. Les inventaires permettent de se faire une idée du tonnage des produits utilisés et fabriqués dans le secteur entier.

3) **Calcul du nombre d'analyses**

Le nombre (statistiquement étayé) des analyses à exécuter au niveau sectoriel est calculé sur la base des données recueillies dans les inventaires. Ces analyses sont nécessaires en vue de maîtriser les dangers tels qu'ils ont été identifiés dans l'analyse des dangers.

4) **Répartition des analyses**

Dans une 4^{ième} et dernière étape, les analyses sont réparties sur les différents participants au plan d'échantillonnage sectoriel, les analyses sont également réparties sur une période de 12 mois.

Il convient de remarquer, que la participation au plan d'échantillonnage est obligatoire pour les membres de l'*APFACA*. Des dizaines d'autres fabricants, non-affiliés, participent également au plan sectoriel de l'*APFACA*.

L'APFACA a de plus en plus automatisé ses plans d'analyses. A part des petits problèmes ici et là, nous sommes fiers du système que nous avons développé et affiné ces dernières années, un système qui se révèle de plus en plus efficace. Les autres secteurs ont un grand respect pour ce que nous avons réalisé. Ainsi, les fabricants de margarines participent depuis 2013 à notre plan d'échantillonnage. Il utilisent d'ailleurs (en partie) les mêmes huiles et graisses que les fabricants

d'aliments composés. Les fabricants d'aromates d'épices et d'aromates sont eux aussi intéressés. L'approche de l'*APFACA* est également suivie à l'échelle internationale.

Les fabricants participants reçoivent chaque année un aperçu des analyses à exécuter, cet aperçu est consultable, début janvier, sur le site web de l'*APFACA*, sous la rubrique Demandes d'analyse. Des formulaires de demande d'analyse peuvent être imprimés à partir du site web, le formulaire doit accompagner l'échantillon envoyé au laboratoire. Chaque année l'*APFACA* conclut des accords avec un certain nombre de laboratoires pour l'exécution de ces analyses. Pour chaque contaminant, un laboratoire est désigné et des accords sont conclus en ce qui concerne la méthode d'analyse, le délai de délivrance des résultats, les frais d'analyse, … Les résultats des analyses sont ensuite importés *par l'APFACA* et publiés sur www.bemefa.be. Chaque participant peut donc consulter facilement ses résultats individuels d'analyse. Chaque participant a accès à TOUS les résultats d'analyse (donc également aux résultats des autres participants), les résultats sectoriels sont évidemment présentés sous forme unanime. Les résultats sont consultables sous la rubrique Résultats.

3.2.2 Plans d'échantillonnage sectoriels spécifiques

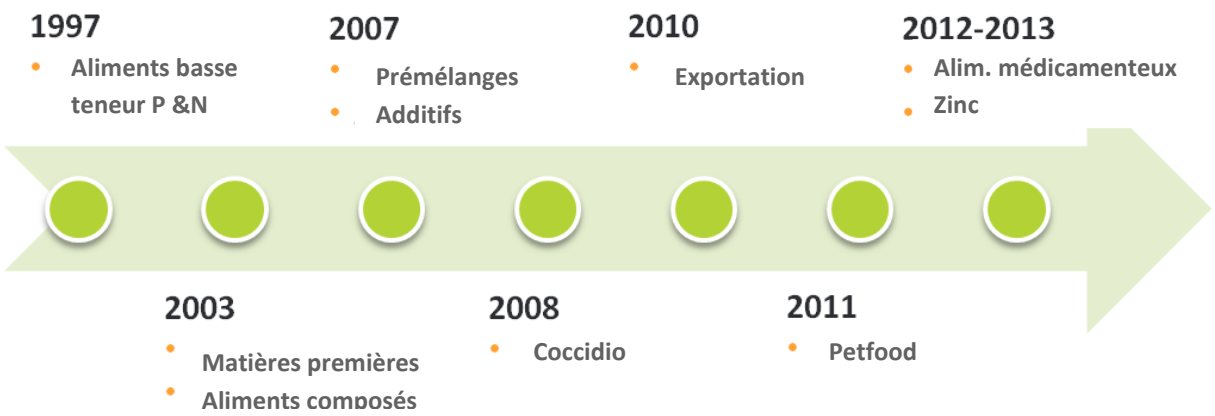

L'année dernière, le plan sectoriel d'échantillonnage a fêté son 10ième anniversaire. Le premier plan date de 2003, un plan sectoriel axé sur **les matières premières des aliments pour animaux** et **sur les aliments composés**. En 2007, les **prémélanges** et les **additifs** ont été ajoutés au scope du plan.

En 2008, un nouveau plan d'échantillonnage a vu le jour: un plan axé sur le contrôle des résidus de **coccidiostatiques**. Un aliment pour animaux non-cibles (aliment qui n'est pas supposé de contenir des coccidiostatiques) risque (par contamination croisée) de contenir des traces de coccidiostatiques si cet aliment est fabriqué après la fabrication d'un aliment pour animaux à base de coccidiostatiques (aliments pour animaux cibles). En vue de mieux contrôler ces risques de contamination croisée, l'*APFACA* a lancé son plan d'échantillonnage coccidiostatiques en 2008, tous les fabricants qui utilisent des coccidiostatiques y participent (27 établissements en 2013).

Dans le cadre de l'**exportation** vers des pays tiers, *l'APFACA* a prévu un autre plan plus spécifique, cf. infra *7.1 Plan d'échantillonnage exportation*. En 2013, 11 entreprises y ont participé, le plan comprend 4 volets :

1) Exportation d'aliments pour animaux et d'additifs d'origine animale de l'Union européenne vers l'Union douanière ;
2) Certificat sanitaire vétérinaire pour les aliments destinés à être exportés vers la Macédoine ;
3) Exportation de petfood non conditionnés en conserves/séchés d'origine animale de l'Union européenne vers l'Union douanière ;
4) Exportation d'aliments pour animaux ne contenant aucun composant d'origine animale vers la Biélorussie et le Kazahstan (nouveau depuis 2013 !).

Les fabricants de **petfood**, en première instance les fabricants de mélanges de graines pour oiseaux, achètent beaucoup de matières premières auprès de fournisseurs non-GMP. En vue de garantir la sécurité alimentaire de ces matières premières, l'APFACA a élaboré en 2011 son premier plan d'échantillonnage petfood. En 2013, ce plan comptait deux participants, auxquels ont été attribués 190 analyses.

En 2013, deux nouveaux plans ont vu le jour. Un premier nouveau plan, dans le cadre de la Convention **Aliments médicamenteux** (cf. *5.1.2 Convention médicamenteux*) qui contrôle la présence de résidus de substances actives ajoutées lors de la production d'aliments médicamenteux via le mélangeur principal. Tout comme dans le cas des coccidiostatiques, des résidus de médicaments risquent de se retrouver dans des aliments non-médicamenteux (à cause de la contamination croisée inévitable). In 2013, 26 entreprises ont participé au plan. Les résultats des analyses ont été présentés à l'*AFSCA,* qui les a positivement évalués. Le plan sera poursuivi en 2014, bien que légèrement adapté dans un souci de conformité avec la Convention.

Un second nouveau plan est le plan **Zinc,** auquel 81 établissements ont participé en 2013. Ce plan comprend une série d'analyses d'aliments pour porcs d'engraissement destinés aux exploitations porcines belges. La teneur en zinc retrouvée dans ces aliments pour porcs d'engraissement est comparée aux normes fixées par la Convention zinc. La réunion d'évaluation avec le *Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF Santé publique)*, l'AFSCA et *l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (l'AFMP)*, début 2014, s'est déroulée dans une atmosphère constructive. Vous retrouvez plus d'information sur la Convention zinc sous *11.3.1 Convention zin*. Le plan sera poursuivi en 2014.

Une dernière Convention pour laquelle *l'APFACA* élabore un plan d'analyses est la Convention **Aliments à basse teneur en nutriments**. Il s'agit d'aliments pour animaux à basse teneur en protéines et phosphore, ayant un effet positif sur les rejets par l'animal dans l'environnement. En 2013, +/- 1600 analyses ont été exécutées dans le cadre de cette Convention.

3.2.3 Le plan sectoriel d'échantillonnage 2013

En 2013, **262 établissements ont participé** au plan d'échantillonnage sectoriel. L'APFACA compte parmi les participants au plan d'échantillonnage, des affiliés et des non-affiliés, parmi lesquels des

entreprises étrangères (Pays-Bas, France, Luxembourg). Comme mentionné sous *3.2.1 Le plan sectoriel d'échantillonnage ,* plusieurs membres de l'Association Professionnelle de l'Industrie Margarinière ont participé au plan d'échantillonnage de l'*APFACA* en 2013. Si vous souhaitez participer au plan d'échantillonnage, n'hésitez pas à contacter l'équipe analyse de *l'APFACA (*analyses@bemefa.be). L'équipe analyse répondra à toutes vos questions en matière d' analyses, de plans d'échantillonnage ou de qualité, …

Dans le présent rapport, nous jetons un premier coup d'oeil sur les **résultats des analyses réalisées dans le cadre du plan d'échantillonnage sectoriel 2013**. Un rapport détaillé de tous les résultats sera mis à la disposition des participants et sera ensuite publié sur notre site web. Le plan sectoriel 2013 a prévu 2085 analyses: 59 analyses au niveau 1 (production de prémélanges), 1585 analyses au niveau 2 (achat auprès d'un fournisseur certifié de matières premières pour aliments des animaux, d'additifs, de prémélanges et d'aliments minéraux) et 441 analyses au niveau 3 (production d'aliments composés). Fin 2013, 97% des analyses planifiées ont été exécutées, soit 2020 résultats d'analyse disponibles, un résultat plus qu'acceptable. Vous retrouvez plus de détails ci-dessous (*Tableau 1*).

- Au niveau 1, toutes les analyses planifiées ont été réalisées. Il s'agit d'analyses en vue de détecter la présence d'arsenic, de mercure, de plomb et de cadmium.
- La majorité des échantillons sont prélevés au niveau 2. Les analyses en vue de détecter la présence de mycotoxines, de pesticides, de dioxines et de PCBs de type dioxine, représentent plus de 50% des analyses au niveau 2.
- Au niveau 3, 100% des analyses en vue de la détection de métaux lourds dans les aliments minéraux ont été réalisées. Quant aux analyses de Salmonella, le plan tient compte des différents types d'aliments: 50% d'aliments pour volailles, 30% d'aliments pour porcs et 20% d'aliments pour bovins. Un tiers des analyses de mycotoxines concernent les aliments pour bétail laitier.

	# analyses PLANIFIEES				# analyses EXECUTEES			
	NIV 1	NIV 2	NIV 3	TOTAL	NIV 1	NIV 2	NIV 3	TOTAL
4 métaux lourds (arsenic, cadmium, mercure, plomb)	59	103	143	**305**	59	98	143	**300**
5 métaux lourds (arsenic, cadmium, mercure, plomb, fluor)		32		**32**		31		**31**
aflatoxine B1		84		**84**		85		**85**
ambrosia		22		**22**		22		**22**
antibiotiques		31		**31**		31		**31**
acide cyanhydrique		52		**52**		41		**41**
impuretés botaniques		22		**22**		22		**22**
dioxines et PCBs de type dioxine		192		**192**		191		**191**
mélamine		46		**46**		43		**43**
ergot		20		**20**		20		**20**
mycotoxines		352	149	**501**		335	148	**483**

impuretés insolubles		12		**12**		8		**8**
HAPs		67		**67**		63		**63**
PCB's (qui ne sont pas de type dioxine)		113		**113**		111		**111**
pesticides		283		**283**		267		**267**
salmonella		115	149	**264**		115	148	**263**
moisissures		39		**39**		39		**39**
Total	59	1585	441	**2085**	59	1522	439	**2020**

Tableau 1: résultats des analyses - plan sectoriel d'échantillonnage *de l'APFACA* 2013

Dans le cours de l'année, des analyses supplémentaires ont été ajoutées en fonction des contaminations qui se sont manifestées: métaux lourds dans du riz, acide cyanhydrique dans le sorgho, pesticides dans des fèves de soja/ pellicules de soja, dioxine dans la vitamine E, cadmium dans de l'oxyde de zinc et du sulfate de zinc. 100% de ces échantillons ont été prélevés et analysés. Evidemment, d'autres analyses supplémentaires ont été prévues et exécutées suite à la découverte de traces d'aflatoxine B1 dans du maïs en provenance du sud-est de l'Europe.

3.2.4 Analyses individuelles

Les affiliés bénéficient, pour leurs analyses individuelles, des mêmes tarifs avantageux que l'APFACA a négociés avec les laboratoires pour les analyses dans le cadre du plan sectoriel d'échantillonnage. Les analyses individuelles sont des analyses qui ne sont pas prévues par le plan sectoriel, ce sont des analyses que les entreprises souhaitent faire réaliser pour leur propre compte. De plus en plus de fabricants font appel à ce service. En 2013, plus de 3.500 analyses individuelles ont été ainsi réalisées. En général, il s'agit d'analyses de salmonelles, d'autres types d'analyses fréquemment demandées sont : les analyses en vue de déterminer le total des comptages, analyses de dioxines / PCB de type dioxine, métaux lourds, mycotoxines et aflatoxine B1, …

3.3 Early Warning System

Comme chaque année, l'APFACA a également publié en 2013 deux rapports contenant les résultats des analyses de mycotoxines dans les céréales. Ces analyses sont effectuées dans le cadre d'un système early warning que l'APFACA a mis en place, en collaboration avec l'*ARMB (Association Royale des Meuniers Belges asbl)* et *l'Association de négociants en céréales et autres produits agricoles* (*Synagra*), ayant comme objectif de faire une première estimation des concentrations en mycotoxines au moment de la récolte. Les résultats sont consultables sous la rubrique Aperçu sectoriel.

Un premier rapport contient des résultats des analyses d'échantillons **d'orge, d'avoine, de blé, de triticale, de seigle et d'épeautre**: 276 échantillons d'après la récolte ont été rassemblés et analysés. Les résultats des analyses ont été comparés avec les normes/recommandations en vigueur pour le feed et pour le food. Les concentrations enregistrées étaient inférieures à celles de 2012, elles étaient comparables à celles de 2011 et étaient dans la même veine que les résultats des analyses

d'échantillons prélevés avant la récolte. Un autre rapport contenait les résultats de 46 analyses d'échantillons de **maïs** prélevés immédiatement après la récolte. Généralement parlant, les résultats des analyses de la récolte 2013 étaient comparables à ceux de 2012 et similaires à ceux des céréales à paille, c'est-à-dire non alarmants. Aucun dépassement de la norme n'a été détecté. Les teneurs en ZEA enregistrées étaient supérieures à celles de l'année dernière, la vigilance était donc de mise. Il convient également de tenir compte d'une éventuelle augmentation de la présence de mycotoxines pendant la période de stockage. C'est pourquoi nous tenons à souligner l'importance de bonnes pratiques de stockage et d'un refroidissement suffisant/d'une ventilation efficace après le séchage.

3.4 Groupe de travail HACCP

Les plans d'échantillonnage et les analyses des dangers sont des données dynamiques. Une mise à jour constante s'impose. C'est pourquoi les membres du Groupe de travail Hazard Analysis of Critical Control Points (HACCP) et du Groupe de travail prémélanges de *l'APFACA* se réunissent quatre fois par an pour se pencher sur les éventuelles adaptations nécessaires. Le groupe de travail s'occupe également de l'évaluation des résultats, de l'élaboration des plans d'échantillonnage, de l'inventaire des matières premières utilisées, … Nous remercions les membres des groupes de travail pour leur travail!

3.5 *OVOCOM* asbl

La Plate-forme de concertation de la filière 'alimentation animale' (*OVOCOM* asbl) a vu le jour en 2001. L'*APFACA* a été dès le début étroitement impliquée dans les activités d'*OVOCOM*. En date du 15 mai 2013, notre Directeur-général, Yvan Dejaegher fut élu comme président d'*OVOCOM* pour une période de trois ans.

OVOCOM est la plateforme de concertation des associations professionnelles dont les membres-entreprises sont actifs dans la filière 'alimentation animale'. L'objectif principal d'*OVOCOM* consiste à mettre à la disposition des entreprises de la filière 'alimentation animale' un système fiable, crédible et abordable de sécurité des aliments pour animaux. *OVOCOM* est également propriétaire et gestionnaire du GMP Alimentation animale. En 2005, *OVOCOM* a publié la première version de son Guide de l'Autocontrôle Alimentation Animale G-001 dont elle est également gestionnaire. Nous vous invitons à aller jeter un coup d'œil sur le site web trilingue d'*OVOCOM* (néerlandais, français, anglais), le site web exprime le caractère international de la Plate-forme.

Le bulletin 'Ovocom News', tient les participants GMP au courant des activités déployées et contient des informations importantes qui concernent les différents secteurs. Le bulletin est consultable sur le site web d' OVOCOM, les fabricants d'aliments composés pour animaux y trouvent aussi d'autres informations utiles, comme p.ex. le programme des formations annuelles. *OVOCOM* organise des formations thématiques ainsi que des programmes de formation de base (sur le GMP en général, sur la législation applicable à notre secteur). Ces dernières formations sont très intéressantes pour les auditeurs internes débutants ou des responsables qualité au sein d'une entreprise. Le site web

www.ovocom.be contient une page web spécifique dédiée à la législation. Cette page est mise à jour chaque semaine et contient toutes les nouveautés en matière de législation. Ces informations sont uniquement disponibles pour les entreprises certifiées.

3.5.1 GMP – Guide de l'autocontrôle Alimentation animale

Les entreprises certifiées GMP sont automatiquement conformes au Guide de l'autocontrôle Alimentation animale. Le Guide contient toutes les exigences légales auxquelles les entreprises doivent satisfaire. Le GMP contient en plus une série d'exigences extra-légales, qui sont considérées comme étant essentielles à la production d'aliments sûrs. Les exigences extra-légales du standard GMP ne font pas l'objet de contrôles par l'*AFSCA*. Le Guide de l'autocontrôle est considéré par l'*AFSCA* comme une entité séparée. Par souci de simplification, *OVOCOM* a décidé d'intégrer le Guide complet dans le GMP, ce qui permet d'ailleurs aux organismes de certification de réaliser des audits combinés. Les entreprises qui disposent d'un système d'autocontrôle validé par l'*AFSCA* bénéficient d'une réduction de 75% sur le montant de base de leur contribution. Toutes les entreprises belges certifiées GMP bénéficient donc de cette réduction, les entreprises qui se font valider pour le Guide uniquement profitent de la même réduction. En 2013, la version 2.1 du Guide de l'autocontrôle alimentation animale a été approuvée. Entretemps, certains chapitres ont été modifiés et soumis à l'approbation de *l'AFSCA.* La législation évolue sans cesse…

3.5.2 Accords de reconnaissance internationaux

En 2013, *OVOCOM* a conclu un accord de reconnaissance avec *Grain and Feed Trade Association (Gafta)*, une organisation commerciale internationale gestionnaire du Trade Assurance Scheme (GTAS). GTAS est une réglementation basée sur les principes HACCP et est destinée aux entreprises dans le commerce international en céréales/matières premières pour aliments des animaux. L'interchangeabilité est obtenue sans audit supplémentaire et sans frais additionnels.

L'accord d'interchangeabilité avec l'Association européenne représentant le commerce de céréales, riz, aliments du bétail, oléagineux, huile d'olive, huiles et graisses ainsi que de l'agrofourniture (Coceral), gestionnaire du code GTP, a été évaluée. *OVOCOM* a réalisé un nouveau benchmark dont les résultats ont été présentés à *Coceral*. Les négociations donneront très probablement lieu à une prolongation de l'accord d'interchangeabilité en 2014.

En 2013, de nouveaux entretiens ont eu lieu avec *Oqualim* (le gestionnaire e.a. du 'Guide de Bonnes Pratiques de la Fabrication des Aliments Composés pour Animaux (GBP AC)' en France), ainsi qu'avec *EFISIC (European code to good practice for the industrial manufacturing of safe feed materials)* en vue d'un accord d'interchangeabilité.

Evidemment, un entretien avec les gestionnaires des différents schémas avec lesquels un accord d'interchangeabilité a déjà été conclu, n'a pas été oublié. Des entretiens réguliers ont lieu avec *Qualität und Sicherheit (QS)*, *GMP+ International*, *Agricultural Industries Confederation (AIC)*, …

En 2013, *OVOCOM* est devenu membre du *Feed Schemes Observatory (FSO)*. *FSO* veut réaliser un benchmark international qui doit harmoniser et simplifier les négociations d'interchangeabilité. Pour plus d'informations, cf. *8.1.5 FSO*.

3.5.3 Consultants

OVOCOM reçoit pas mal de questions de la part des opérateurs au sujet des consultants. Pour pouvoir donner une réponse à ces questions, l'asbl *OVOCOM* a instauré en 2013 un système de référencement des "consultants actifs dans l'application du Règlement GMP". Ce référencement permet notamment aux entreprises de voir si le consultant avec lequel elles travaillent (ou souhaitent travailler) répond p.ex. à certaines conditions en matière de formation continue (p.ex. participation à des formations, participation au groupe de travail consultants, …).
La liste des consultants enregistrés est consultable sur le site web d'OVOCOM.

3.5.4 Labo-tool

OVOCOM asbl met à la disposition des entreprises une liste renouvelée de laboratoires. Dans cette liste, vous pourrez retrouver les laboratoires qui sont inscrits auprès d'*OVOCOM* et qui sont accrédités, agréés ou qui participent à des tests circulaires et ce pour une analyse déterminée (pertinente pour l'industrie des aliments pour animaux).
Afin de permettre aux entreprises certifiées GMP de consulter rapidement et facilement les données des différents laboratoires, une banque de données spécifique, dénommée 'Labo-tool' a été développée. Cette application est disponible sur le site web d' *OVOCOM* sous la rubrique Labo.

3.6 Assurance responsabilité de produits & recall

Après la crise de la dioxine, l'*APFACA* a pris l'initiative de rassembler des informations sur les assurances responsabilité civile de ses affiliés en vue d'en faire une évaluation (quelle est la couverture ? quelles sont les exceptions? quelles sont les primes ?). Il convient de dire que les polices d'assurance conclues par nos affiliés n'offraient aucune protection (ou n'offraient qu'une protection très limitée) contre les contaminations (du type dioxine, PCB, OGM, etc.). Ces contaminations étaient exclues des polices d'assurance. Après des années de négociations, nous avons finalement trouvé un courtier d'assurance (et une société d'assurance) qui a voulu élaborer une police d'assurance 'responsabilité de produits et recall', une police d'assurance qui vient s'ajouter aux polices 'responsabilité civile' existantes. *Van Breda* et *Ethias* ont décidé d'offrir une police sur mesure, une police '*APFACA'* à condition que le fabricant soit certifié GMP et participe au plan d'échantillonnage sectoriel de l'*APFACA (*ces deux conditions doivent être remplies !). Entretemps, la société d'assurance *AIG* a pris le relais d'*Ethias* (le courtier reste *Van Breda*).

D'autres courtiers ont également essayé de répondre à la demande de leurs clients-fabricants d'aliments composés pour animaux, en offrant une proposition de contrat d'assurance qui couvre

également les contaminations. L'offre était toutefois trop diversifiée… les arbres cachaient la forêt. En d'autres mots, il était temps de réaliser une étude comparative des polices existantes sur le marché. Monsieur Schuermans et Prof. Van Schoubroeck ont été chargés de cette mission. En avril 2014 les deux spécialistes ont présenté leur rapport final devant le Conseil d'administration de l'*APFACA*. La conclusion des spécialistes indépendants étant que la police 'APFACA' est une police d'assurance sur mesure, offrant une très large couverture, l'assurance couvre e.a. tous les types de contaminations.

3.7 AFSCA

L'APFACA a dû faire face à de nombreuses contaminations qui ont donné lieu à des entretiens très intensifs (surtout dans le cadre des différentes contaminations par l'aflatoxine) avec l'*Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)* en vue de pouvoir donner de l'aide et l'assistance nécessaire à nos affiliés-fabricants d'aliments composés pour animaux. Vous retrouvez plus de détails à ce sujet dans *3.1 Dépassements de la norme*.

3.7.1 Rapport d'activités 2012

Ci-dessous, un bref aperçu du rapport d'activités de *l'AFSCA*, rubrique 'industrie de l'alimentation animale'. Si vous souhaitez en savoir plus, nous vous invitons à consulter le rapport d'activités 2012 sur le site web de l'*AFSCA*.

En 2012, l'AFSCA a réalisé 1.206 analyses de dioxine et de PCB de type dioxine et 644 analyses de PCBs. Un échantillon de luzerne séchée en provenance de la France n'était pas conforme. Au total 556 analyses de mycotoxines ont été réalisées, dont 99,9% échantillons se sont révélés conformes. Les analyses aflatoxine B1 ont révélé une non-conformité (un lot d'arachides destinées à l'alimentation animale). Les produits n'ont pas été importés. Les 99 échantillons, analysés en vue de détecter d'éventuels résidus de pesticides se sont tous révélés conformes. 996 échantillons ont été analysés en vue de détecter des métaux lourds, dont 99,9% se sont révélés conformes – un échantillon d'aliments pour poissons n'était pas conforme. Toutes les analyses HAPs (227 au total) étaient satisfaisants (la norme n'a jamais été dépassée). Dans 94,7% des cas, les échantillons analysés en vue de détecter la présence de salmonella (soit 321 analyses) étaient conformes (par rapport à 98% in 2011). 512 analyses d'aliments composés pour animaux ont été réalisées, dont 97,6% se sont révélées conformes (par rapport à 97,8% en 2011). Au total 30 sérotypes de salmonella ont été mis en évidence. Pour l'*AFSCA* la lutte contre la salmonella dans les aliments pour animaux reste un point d'attention.

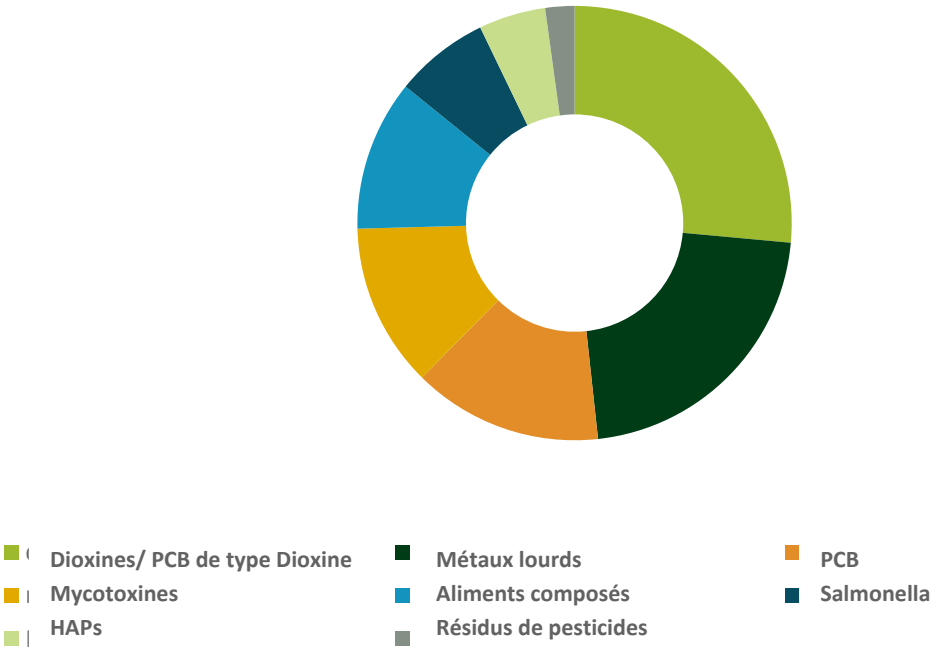

Graphique 1: analyses réalisées par l'AFSCA

Suite à l'approbation du plan d'échantillonnage élargi de l'APFACA *par le Comité scientifique de l'AFSCA,* l'*Agence* a adapté son programma de contrôle officiel de la chaîne de l'alimentation animale *:* le nombre des analyses en vue de détecter la présence de mycotoxines, de métaux lourds et de résidus de pesticides dans les matières premières a diminué en 2012 respectivement de 15%, 15% et de 14%.

3.7.2 Exercice de simulation

L'*AFSCA* a organisé **du 25 au 29 novembre** un **exercice de simulation (incident fictif)** pour évaluer la traçabilité au sein de la **filière des œufs et des ovoproduits**. Le point de départ, étant un résultat d'analyse non conforme (présence d'un contaminant, découvert dans le cadre d'un autocontrôle des ovoproduits livrés chez un fabricant de denrées alimentaires). Un exercice de traçabilité (en amont) a conduit vers l'origine de la contamination fictive de l'aliment pour volailles.

Depuis la publication de l'Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire, l'*AFSCA* a organisé plusieurs exercices de traçabilité : en **2008** a eu lieu un exercice dans le secteur de la viande porcine, en **2010** dans le secteur de la viande de volailles et en **2012** dans le secteur des pommes de terre.

Le service de prévention et gestion de crises s'est dirigé vers le secteur des oeufs misant sur la traçabilité des ovoproduits et des produits transformés. Les données utilisées dans l'exercice de simulation, sont des données réelles. L'exercice de traçabilité en amont vers la source fictive de la

contamination s'est bien déroulé, l'origine de la contamination ayant été vite détectée et un grand nombre d'opérateurs qui avaient reçu des produits fabriqués à base d'œufs fictivement contaminés, ont pu être identifiés. Un seul point critique pour le secteur de l'alimentation animale, c'est la difficulté de tracer les matières premières (traçabilité en amont, vers les aliments composés). Pour ce qui est la traçabilité en aval, l'*AFSCA* s'est plainte du manque de collaboration (l'exercice n'avait pas été pris "au sérieux", ce qui avait comme conséquence: une lenteur dans la communication, des informations incomplètes, …)

4 Qualité

L'APFACA participe "activement" à différents cahiers des charges 'qualité' belges, comme:

- *Belbeef*: Conseil consultatif et Conseil d'administration *Belbeef* new style
- *Belplume*: Conseil d'administration
- *Belpork*: Conseil d'administration et sous-présidence
- *QFL (qualité filière lait)*: Comité consultatif
- *Vegaplan*: Conseil d'administration & secrétariat

Il est important, dans le cadre de ces cahiers des charges, de pouvoir faire entendre les points de vue des fournisseurs et de défendre les intérêts de l'industrie des aliments composés pour animaux.

4.1 Cahier des charges générique viande bovine

Belbeef new style a vu le jour et en même temps *Meritus* a été "enterré". *Belbeef new style* contient trois grands 'détaillants': *Delhaize*, *Carrefour* et *Colruyt*. *Belbeef new style* part du principe que chaque maillon doit assumer sa propre responsabilité en matière de sécurité alimentaire. Un autre principe soutenu par Belbeef est le recours à un seul cahier des charges commun pour la viande bovine. Toutes les exigences supplémentaires doivent être récompensées et peuvent être certifiées par l'organisme de certification (OCI) de l'opérateur (autrement dit, d'autres audits sans valeur ajoutée, réalisés par d'autres OCI, ne sont pas nécessaires !). En avril 2014, *Carrefour* n'a toujours pas signé… Carrefour est en discussion avec un OCI qui place ses intérêts commerciaux au-dessus de ceux de la chaîne alimentaire entière.

Le Cahier des charges générique viande bovine (CGVB) ne contient PAS l'exigence d'aliments composés végétaux. La grande distribution n'était apparemment pas au courant que cette exigence avait été abandonnée … Une réunion de concertation a donc eu lieu, réunion durant laquelle il est devenu clair que la grande distribution ne veut pas (encore) laisser tomber cette condition. La grande distribution demande à l'*APFACA* de maintenir son cahier des charges végétal, ce que nous ferons. La liste des fabricants certifiés pour le cahier des charges végétal est consultable sur www.bemefa.be , sous la rubrique Cahiers des charges.

4.2 Belpork

Pour *Belpork*, l'année dernière était une année débordante d'activités, et ce pour trois raisons:

1) Un nouvel accord devait être signé avec *Qualität und Sicherheit (QS)* (exportation de porcs vers l'Allemagne),
2) Le cahier des charges devait être actualisé en tenant compte des exigences accrues en matière de qualité imposées par le marché intérieur,

3) Il fallait évaluer l'intérêt d'une éventuelle collaboration entre les différents cahiers des charges (en vue de mettre en évidence les synergies).

Depuis le premier juillet 2013, un nouveau *cahier des charges Certus* est en vigueur. En vue d'assurer une bonne transition entre l'ancien et le nouveau cahier des charges, une période transitoire a été instaurée. Les contrôles dans le cadre du nouveau cahier des charges ont démarré en date du premier septembre 2013. Une checkliste production est disponible online et permet de vérifier si toutes les exigences ont été remplies. Le *Règlement Certus* contient les nouvelles exigences internes.

La réunion de concertation entre *QS* et *Belpork* s'est déroulée très péniblement suite à un rapport implacable que plusieurs abattoirs belges avaient reçu après un audit *QS*! Beaucoup d'abattoirs ont reçu un rapport très négatif suite à une visite de contrôle du respect des exigences élémentaires (légales) en matière d'hygiène! Il est évident que les rapports négatifs ont eu un impact néfaste sur les négociations avec *QS*. Etant donné que l'*APFACA* a depuis des années de bonnes relations avec les hauts responsables au sein de *QS*, nous avons réussi à ouvrir des canaux de communication et à donner un coup de pouce aux entretiens *Belpork-QS*. Les entretiens ont pris fin, la confiance a été rétablie et un accord final a été conclu entre *QS* et *Belpork*. *Belpork* est à nouveau autorisé d'exporter (au moins) pour les deux années qui viennent des porcins abattus vers l'Allemagne/le système *QS*. La "reconnaissance mutuelle" redoutée par les abattoirs a pu être évitée à la dernière minute (exportations de porcins allemands vers la Belgique/le système *Certus*). Les frais sont restés "très limités", soit une "contribution" annuelle de 65.000 € (si les abattoirs auraient dû s'enregistrer individuellement, ils auraient dû payer 200.000 EUR par an).

Deux millions de porcins abattus peuvent donc être exportés vers l'Allemagne (à condition que les abattoirs respectent les exigences de contrôle …). Après deux ans, le contrat sera automatiquement prolongé (pour une année). Le nouvel accord entre *QS* et *Belpork* fut signé le 06 octobre 2013 lors de l'exposition ANUGA (à Cologne).

Belpork a lancé, en date du premier janvier 2014, un projet axé sur l'enregistrement des antibiotiques (un outil d'enregistrement a été développé à cet effet). *Belpork* a organisé des sessions d'information pour les vétérinaires et a également développé une nouvelle page web Questions et Réponses, qui contient des informations spécifiques pour les vétérinaires. L'obligation d'enregistrement concerne soit le vétérinaire (application web) soit le fabricant d'aliments composés (il s'agit de données dont les fabricants disposaient déjà, à quelques détails près). Dès le premier janvier 2014, les entreprises de fabrication d'aliments composés (agréées pour la production d'aliments médicamenteux) ainsi que les fournisseurs d'aliments médicamenteux ont été invités à transmettre des informations à *Belpork*/*Certus*. Ensuite, *Certus* importera les données dans le système. Vous retrouvez plus d'informations sous *5.1.5 Collecte des données relative à la consommation d'antibiotiques*.

4.3 Belplume

En 2002, les maillons de la filière poulets de chair ont pris l'initiative de créer *Belplume*. En 2009, le secteur des poulets de chair, suivi de l'industrie des poules pondeuses ont pris l'initiative de créer un système de qualité belge uniforme. *L'APFACA* siège en tant qu'association, représentant du secteur des aliments composés, dans le Conseil d'administration, l'Assemblée générale et le Comité du conseil de *Belplume*.

En 2013, *Belplume* a actualisé ses cahiers des charges en y intégrant les conditions en faveur d'une utilisation rationnelle et durable d'antibiotiques (ces conditions sont basées sur le rapport *Anti-microbial Consumption and Resistance in Animals (AMCRA)* du groupe de travail volailles). Les premiers pas décisifs ont été mis dans la direction d'un système de collecte de données. Des mesures supplémentaires ont été prises dans le cadre de la lutte contre les salmonelles et un plan d'action 'salmonelles' a été mis sur pied, contenant les différentes étapes à suivre par l'éleveur après un contrôle de sortie positif. Le site web de *Belplume* contient également le formulaire ICA le plus récent.

4.4 Vegaplan

Vegaplan lancera une nouvelle version de son cahier des charges en janvier 2015. La nouvelle version contiendra des exigences en matière de durabilité ainsi que des exigences régionales en matière de pesticides (Integrated Pest Management). Le nom du cahier des charges sera également différent: la 'Gestion Intégrale de la Qualité de la Filière (GIQF)' deviendra 'le standard *Vegaplan'*. Le Conseil d'administration de *Vegaplan* a décidé de recourir à d'autres canaux de communication, comme p.ex. un film de promotion où des représentants des différents secteurs témoignent de la valeur ajoutée des produits végétaux certifiés d'une part et des exigences de durabilité de l'autre pour le producteur.

4.5 Cahiers des charges "qualité" - structure englobante

Des entretiens sont en cours en vue d'une meilleure collaboration entre les différents cahiers des charges. Il semble évident qu'il existe au niveau de la production primaire, des synergies entre les différents cahiers des charges. *Vegaplan*, *Codiplan*, *Belpork*, *Belplume* et *Belbeef* ont tous élaboré un cahier des charges, auditionné par des organismes de certification, chaque cahier des charges est lié à un autre logiciel... Une collaboration et une simplification s'impose, ce qui permettra d'ailleurs de réaliser des économies.

Certains de ces systèmes de qualité regroupent également d'autres maillons de la chaîne alimentaire. Une plateforme plus large pourrait permettre de déceler les éventuelles synergies. D'autres systèmes de qualité, comme la QFL (qualité filière lait) et *OVOCOM,* pourraient également être intéressés.

L'idée de créer une structure verticale très large, tout en respectant les spécialités de chaque système séparé, pourrait offrir beaucoup d'avantages. Un chef de projet pourrait faire le travail préparatoire, rassembler les visions des différents systèmes, élargir la portée et le support au projet…

5 Société

5.1 Réduction de l'utilisation des antibiotiques

5.1.1 APFACA - Plan d'action antibiotiques

L'*APFACA* a mis sur pied un Plan d'action en vue de réduire l'utilisation d'antibiotiques. Ce plan est un document "dynamique" qui comprend plusieurs piliers. Le **premier pilier** est la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'antibiotiques au sein de la filière alimentation animale. Ceci inclut également l'organisation de formations ou des sessions d'information (p.ex. sur le système de dosage de précision ou la Convention aliments médicamenteux) ou le soutien d'initiatives entreprises par des tiers (p.ex. des journées d'étude organisées par l'*AMCRA (Anti-microbial Consumption and Resistance in Animals).* Le but est d'atteindre un groupe cible le plus large possible: vétérinaires, autorités, fabricants, etc. Un élément essentiel de ce pilier est la participation active au sein d'AMCRA et le soutien des initiatives entreprises par *AMCRA* (cf. *5.1.3 AMCRA*).

Le **second pilier** concerne la participation au développement d'alternatives aux antibiotiques, comme p.ex. l'emploi d'oxyde de zinc (ZnO) comme prémélange vétérinaire et la participation aux activités de recherche y liées.

Le **troisième pilier** a pour objectif de renforcer le cadre pratique (p.ex. la prescription électronique d'aliments médicamenteux (cf. *11.2 Ordonnance électronique*) et de réduire les pratiques à risque. Des actions ont été entreprises comme p.ex. la signature d'une Convention Aliments médicamenteux (cf. *5.1.2 Convention concernant les aliments médicamenteux,* en vue de l'extinction de la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques au niveau du mélangeur principal) et la promotion de systèmes de production alternatives, comme p.ex. le système de dosage de précision ou le mélangeur final.

Le **quatrième et dernier pilier** est basé sur le principe que "MESURER c'est SAVOIR". *L'APFACA* organise chaque année une enquête sur la production des aliments médicamenteux et sur l'utilisation de prémélanges médicamenteux et de substances actives. L'*APFACA* participe activement à des initiatives telles que la collecte de données au sein des systèmes de qualité comme *Belpork* et *Belplume* (cf. *4.2 Belpork* et *4.3 Belplume*).

5.1.2 Convention concernant les aliments médicamenteux

En date du 30 janvier 2013, l'APFACA et l'AFSCA ont signé une Convention concernant les aliments médicamenteux. Tous les fabricants d'aliments médicamenteux ont donné leur mandat. La

Convention confirme en premier lieu le grand nombre d'initiatives lancées par le secteur des aliments composés afin de maîtriser la contamination croisée (comme p.ex. le système de dosage de précision, des moyens pour mesurer la contamination croisée, …) et de rationaliser l'utilisation des antibiotiques (*AMCRA* et la collecte de données relatives à l'utilisation des aliments médicamenteux).

La Convention ajoute encore une autre mesure de maîtrise : la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques (à l'exception des aliments en granulés pour lapins) au niveau du mélangeur principal n'est plus autorisé à partir du premier janvier 2014. La production des aliments médicamenteux se fera désormais à l'aide d'un système de dosage de précision et/ou au niveau du mélangeur final. La Convention prévoit des seuils de tolérance pour la contamination croisée inévitable d'antibiotiques ou de vermifuges vers aliments blanco (non finis). D'autres mesures de maîtrise sont prévues pour les aliments médicamenteux dont la production via le mélangeur principal est encore autorisée après le 01/01/2014 (vermifuges et oxyde de zinc). L'efficacité des nouvelles mesures est contrôlée via le plan sectoriel d'échantillonnage (des analyses pour la détection de résidus de substances actives, utilisées dans la production d'aliments médicamenteux dans le mélangeur principal). Dans le cadre de la nouvelle Convention, les méthodes utilisées pour mesurer la contamination intrinsèque de l'installation sont également affinées.

5.1.3 AMCRA

En 2013, le centre de connaissances *AMCRA (Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals)* a poursuivi ses campagnes de sensibilisation en vue de réduire la consommation des antibiotiques en médecine vétérinaire. AMCRA a publié un Formulaire pour les vétérinaires ainsi que des Guides sanitaires pour les élevages ('La santé au sein des élevages avicoles', 'La santé au sein des élevages porcins' et 'La santé au sein des élevages bovins'). Ces documents ont été élaborés par différents groupes de travail (volailles, porcs et bovins) mis sur pied par *AMCRA,* des groupes de travail auxquels *l'APFACA* a également activement contribué. De plus, AMCRA a créé un groupe de travail 'Aliments médicamenteux' qui se penche spécifiquement sur la collecte des données, ainsi qu'un groupe de travail 'Dépôt et Droit de fourniture'. Il est important de signaler qu'*AMCRA* a été contacté par *Belpork* (*4.2 Belpork*) non seulement pour la validation et le traitement des données relatives à la consommation des antibiotiques, mais également pour la rédaction des rapports et pour la réalisation d'un benchmark des vétérinaires et des éleveurs (ce travail sera entamé en 2014). Les préparatifs du plan *AMCRA* 2020 ont commencé en 2013 (la publication de la version finale du plan *AMCRA* 2020 étant attendue en 2014) ; un plan de communication est également élaboré.

5.1.4 Essais sur le terrain

En 2013 des essais sur le terrain ont été organisés avec la collaboration de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Gand et un fabricant de prémélanges médicamenteux à base d'oxyde de zinc (ZnO). Trois élevages porcins (identifiés par trois affiliés de l'*APFACA*) ont participé au projet: deux bandes de production consécutives durant lesquelles quatre groupes de porcelets ont reçu un

traitement différent: ZnO, colistine via l'eau de boisson ou via l'alimentation. L'objectif étant d'évaluer les différentes manières d'administration (eau de boisson versus alimentation), ainsi que l'efficacité des alternatives (p.ex. le zinc) versus antibiotiques. Les résultats sont attendus au cours de cette année.

5.1.5 Collecte des données relatives à la consommation d'antibiotiques

L'APFACA plaide depuis longtemps pour un système d'enregistrement d'antibiotiques au sein de *Belpork*. La réalisation de cette initiative est entrée dans une phase d'accélération au moment où *Qualität und Sicherheit (QS)*, le système de qualité allemand, a imposé un système d'enregistrement des antibiotiques utilisées (AB) en Allemagne. Vu l'accord d'interchangeabilité entre *Belpork* et *QS, Belpork* a décidé de ne plus attendre et a lancé son système d'enregistrement plus tôt que prévu (le système est opérationnel depuis le 1/01/2014). Les fournisseurs (vétérinaires et fabricants d'aliments composés pour animaux) sont obligés d'enregistrer leurs données, mais l'éleveur reste responsable de l'exactitude de ces données. Pour le traitement des données, *Belpork* a conclu un contrat avec *AMCRA (Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals)*, qui est également chargé de la rédaction d'avis sectoriels. Le secteur privé prend donc les devants à ce niveau.

5.2 Santé animale

5.2.1 Castration de porcelets

Le Ministre-président Kris Peeters a mis en place un groupe de travail en concertation avec le secteur de l'agriculture, le secteur agroalimentaire et une association de défense des droits des animaux (*Global Action in the Interest of Animals -GAIA)* en vue de mettre définitivement fin à la pratique de castration chirurgicale de porcelets et ce à partir du premier 1 janvier 2018. Des représentants des organisations agricoles *Boerenbond (BB)*, du *Syndicat agricole (ABS)* et d'autres associations du secteur agroalimentaire, comme *l'APFACA*, la *Fédération de l'industrie alimentaire (FEVIA)*, la *la Fédération belge de la viande (FEBEV)*, la *Fédération nationale des fabricants de produits et conserves de viandes (FENAVIAN)* et *Fédération du commerce et des services (Comeos)*, ont au sein de la 'concertation de la chaîne' 'signé un accord de principe dans lequel ils s'engagent à mettre fin à la pratique de la castration chirurgicale des porcelets d'ici janvier 2018.

5.3 Sécurité au travail

L'*APFACA* a publié un certain nombre de documents relatifs à la sécurité au travail dans le secteur de l'alimentation animale. Ces documents,

réalisés en collaboration avec les membres du groupe de travail 'Sécurité au travail' et avec *Vekmo* (conseiller externe), doivent aider les entreprises de fabrication d'aliments composés à se mettre en règle avec la législation actuelle en matière de sécurité et de bien-être au travail. Le fabricant en reçoit une version personnalisée qu'il peut utiliser comme instrument de gestion.

Parmi les publications, deux manuels fortement recommandés:

- Le Manuel *Sécurité au travail dans le secteur des aliments composés* (le manuel a été actualisé en 2013, les affiliés ont été invités à une session d'information à ce sujet (cf. **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.** *Sécurité au travail*).
- Brochure d'accueil destinée aux nouveaux travailleurs dans le secteur des aliments composés pour animaux.

Les intéressés retrouvent plus d'informations sur www.bemefa.be, rubrique Sécurité au travail.

5.4 Thèmes sanitaires

5.4.1 Fonds d'intervention salmonelles

Le Fonds d'intervention pour poulets de chair a été mis en place en 2011. L'objectif était de dédommager les éleveurs de poulets de chair d'une éventuelle dépréciation de leurs produits après la découverte de Salmonella enteritidis ou de Salmonella typhimurium lors des contrôles de sortie obligatoires au laboratoire. La dépréciation dépend des résultats d'analyse des échantillons de peau de cou.

Depuis le premier juillet 2013, la prime à payer par l'éleveur de poulets de chair a diminué de €1,5 (par 1000 poussins) à €1. En 2013, entre 12,5 et 13 millions de poussins (en moyenne) ont été mis en place et déclarés dans le cadre du Fonds.

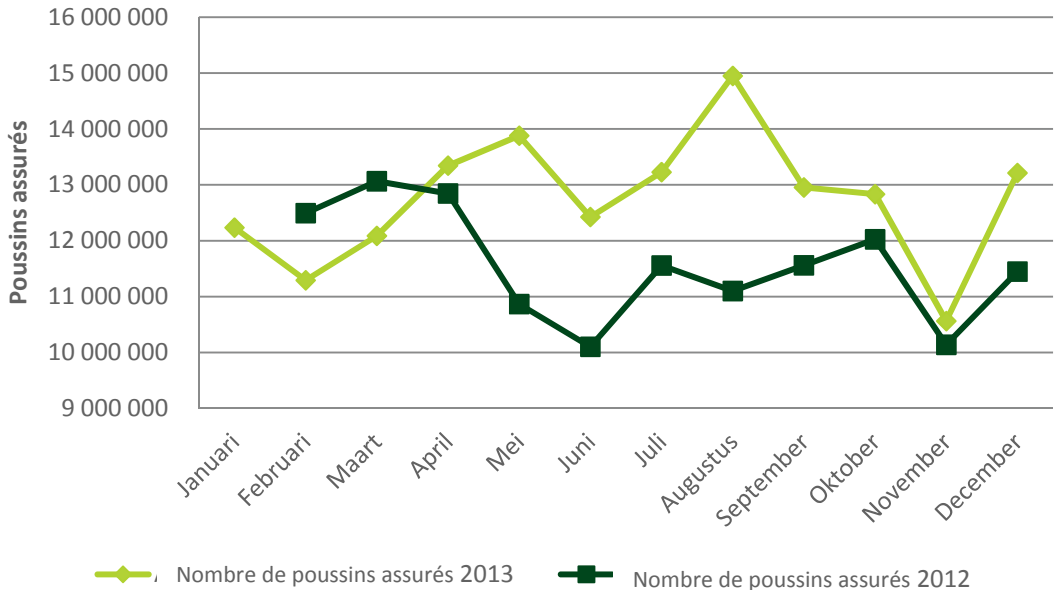

Graphique 2: évolution du nombre de poussins assurés

En 2013, neuf cas positifs ont été signalés dans le cadre du Fonds, tous les cas ont été traités de sorte que l'éleveur n'en a subi aucun dommage. Ce qui est nouveau depuis 2013, c'est que les accouveurs peuvent désormais également adhérer au Fonds (soit 10% des dépréciations). Le Fonds dédommage également les feuilles de recouvrement positives.

6 Environnement et Durabilité

6.1 Durabilité

6.1.1 Plate-forme 'Aliments Sociétalement Responsables pour animaux'

Fig. 1: signature de la charte

La plate-forme 'Aliments Sociétalement Responsables pour animaux' (ASRA), a été créée en 2006 à l'initiative de l'*APFACA* et ce en collaboration avec les stakeholders suivants: la *Confédération belge de l'industrie laitière (CBL*), *la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), Boerenbond (BB), la Fédération belge de la viande (FEBEV), la Fédération belge de la distribution (Comeos*, anciennement *Fedis*), *la Fédération de l'industrie alimentaire (Fevia),* et *la Chambre syndicale pour le Commerce d'importation et d'exportation de graines, grains, aliments, semences et céréales (Imexgra). L'Association Professionnelle de l'Industrie margarinière (APIM),* fait depuis mai 2012 également partie de cette plate-forme.

L'objectif de la plateforme est triple:

1) Elaborer un standard pour les aliments sociétalement responsables pour animaux;
2) Promouvoir les protéines locales (lisez : européennes);
3) Diversifier les protéines utilisées.

Un plan d'action a été élaboré en vue de réaliser chaque objectif.

Les membres de la plate-forme souscrivent le Moratoire sur l'achat de soja originaire d' Amazonie, signé par Greenpeace et l'Association brésilienne des industries des huiles végétales (ABIOVE), l'Association nationale des exportateurs de céréales (ANEC) et leurs membres en date du 24 juillet 2006. En signant cet accord, l'industrie brésilienne de soja s'est engagée, pour au moins deux ans, à ne pas commercialiser du soja en provenance des zones déboisées après juillet 2006. Ce Moratoire a été renouvelé à plusieurs reprises et se termine fin 2014.

6.1.1.1 Achat de soja durable certifié

Pour donner une forme concrète au premier objectif de la plateforme ASRA, à savoir le développement d'un standard pour les aliments sociétalement responsables pour animaux, les membres de la plate-forme ont décidé de miser sur le soja. Le soja étant une matière première fréquemment utilisée et les techniques de la culture de soja sont souvent mises en question. La plate-forme s'aligne sur la *Round Table on Responsible Soy (RTRS),* une initiative internationale existante.

L'objectif de cette Table Ronde est d'arriver, par le biais d'un dialogue ouvert, à une culture responsable de soja à l'échelle mondiale en évitant le déboisement (une priorité). D'autres paramètres environnementaux sont pris en compte, ainsi que des paramètres économiques et sociaux.

Pour donner une définition du soja sociétalement durable, *RTRS* a dressé une liste d'une centaine d'indicateurs, répartis en cinq catégories, à savoir:

1) Respect de la législation et respect des bonnes pratiques commerciales,
2) Bonnes conditions de travail,
3) Entretenir des relations respectueuses avec la population locale,
4) Respect pour l'environnement, et
5) Bonnes pratiques agricoles.

Etant donné que le standard RTRS était encore en cours de développement et que l'*APFACA voulait déjà prendre des initiatives* pour la production d'aliments sociétalement responsables pour animaux, un projet pilote a été lancé, dont l'objectif est d'évoluer progressivement vers l'achat de soja à 100% RTRS (ou certification équivalente) d'ici 2015. Pour ce réaliser, l'APFACA achète chaque année, de manière collective, une quantité de soja certifié sociétalement responsable. Le chiffre cible augmente chaque année, 350.000 T ont été achetées en 2013. Ce volume d'achat est réparti sur tous les participants, au pro rata du tonnage d'aliments composés fabriqués.

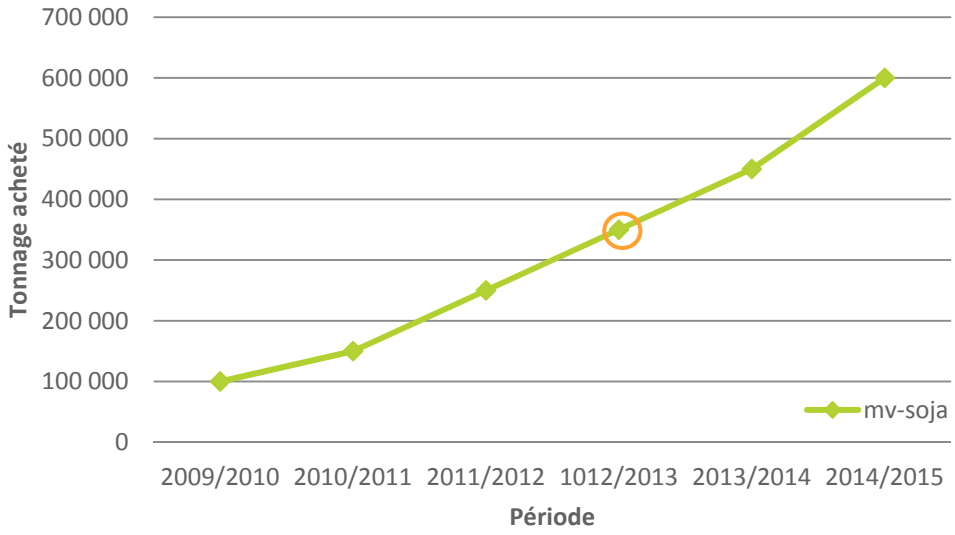

Graphique 3: évolution des volumes d'achat de soja sociétalement responsable

6.1.1.2 Plan d'action Sources protéiques alternatives

Une des pistes possibles dans l'évolution vers une utilisation d'aliments plus durables pour animaux (comme par exemple des protéines plus durables) est le recours aux sources protéiques plus durables. Pour réaliser cet objectif, le secteur des aliments composés belge a, avec le soutien des autorités flamandes, élaboré un plan d'action, qui contient cinq leviers:

1) Sensibilisation;
2) Conscientisation et promotion au sein de l'UE;
3) Stimuler la recherche (axée sur la pratique);
4) Subsides pour les agriculteurs (mesures spécifiques);
5) Donner un aperçu des pistes de valorisation des sous-produits, p.ex. sous-produits de l'industrie alimentaire et de la production de bioéthanol.

L'objectif du plan est de réduire l'importation de protéines dans l'Union européenne en mettant en place un cycle d'azote local. L'Europe est pour 75% dépendante des importations en matière de protéines végétales. Pour la Belgique ce chiffre se situe aux alentours des 50%. Ce pourcentage nettement plus bas a été réalisé grâce aux initiatives entreprises dans le cadre du Plan d'action (www.bemefa.be, rubrique Sources protéiques alternatives).

Quelques réalisations dans le cadre du plan d'action : l'*APFACA* soutient des projets de recherche relatifs à la production de soja en Europe. Le secteur continue à valoriser les co-produits (de l'industrie alimentaire et de l'industrie du bio-éthanol), ces produits sont souvent riches en protéines (cf. infra). Chaque année, l'*APFACA* calcule le pourcentage de sources protéiques provenant de pays

européens. En 2012, ce pourcentage s'élevait à 50%. Autrement dit, la moitié des protéines utilisées dans les aliments composés est donc d'origine européenne. Le tourteau de (pression de) colza et le tourteau de pression de (graines de) colza en représentent la moitié. Le secteur des aliments composés pour animaux veut devenir moins dépendant des importations de protéines d'origine non européenne. De plus, le secteur veut rendre plus durables les sources de protéines utilisées actuellement. Le soja sociétalement responsable en est un bel exemple, cf. *0*

Achat de soja durable certifié .

En 2013, les entretiens se sont poursuivis avec les autorités wallonnes en vue de l'élaboration d'un plan similaire wallon. Les entretiens semblent toutefois évoluer de plus en plus dans la direction d'auto-approvisionnement au niveau de l'agriculteur individuel.

6.1.1.3 Plate-forme huile de palme durable

En mai 2012, l'*APFACA* a adhéré à *l'Alliance belge pour une huile de palme durable*. Cette Alliance s'inscrit dans le cadre de la *Round Table on Sustainable Palm Oil* (*RSPO*). 15% de la production mondiale d'huile de palme est certifiée RSPO. L'Alliance belge réunit les différents maillons de la chaîne de production d'huile de palme, actifs sur le marché belge, et a pour objectif de promouvoir l'utilisation d'huile de palme certifiée RSPO en Belgique. D'ici fin 2015, les produits alimentaires destinés au marché belge ne devraient contenir que de l'huile de palme durable. La charte est consultable sur www.bemefa.be, rubrique Huile de palme.

6.1.1.4 Sustainability Committee

Fin 2012, la *FEFAC* (*European Feed Manufacturers' Federation)* a décidé de créer un comité englobant toutes les initiatives ou toutes les questions en matière de durabilité. Le comité n'assume pas de rôle consultatif, mais assume plutôt un rôle informatif. Le rôle consultatif (conseils techniques) est assumé par des spécialistes qui font partie de trois différentes Task Forces: responsible supply, environmental footprinting et resource efficiency (cf. *8.1.6 FEFAC*).

Les membres du comité s'informeront mutuellement et tiendront la *FEFAC* au courant des initiatives en matière de durabilité dans lesquelles ils sont impliqués. Le comité englobant essaie ainsi d'harmoniser toutes les initiatives et d'éviter le travail en double. L'objectif de notre secteur est d'arriver à une production durable d'aliments pour animaux non seulement à l'échelle européenne mais également à l'échelle mondiale. Le secteur des aliments composés belge et européen sont fiers de leur approche proactive dans ce contexte.

Quelques initiatives importantes en cours (à l'échelle européenne):

- l'élaboration d'une méthodologie Product Environmental Footprint (PEF);
- la EU 2020 resource efficiency roadmap, qui contient la vision de la Commission européenne sur l'alimentation humaine durable, les pertes de denrées alimentaires et l'utilisation efficace de matières premières;
- la définition d'indicateurs d'efficacité pour une production de denrées alimentaires durables;
- la gestion des déchets/le traitement des déchets;
- l'élaboration d'un outil pour le calcul du Carbon Feed Print (CFP) et l'élaboration d'un guide LCA (Guide for Life Cycle Assessment) des aliments pour animaux ;
- l'élaboration d'une banque de données LCA des aliments pour animaux; et

- la définition de critères de durabilité européens pour le soja.

Etant donné que l'*APFACA* accorde une grande priorité à la durabilité, nous contribuerons volontiers aux initiatives entreprises par ce comité englobant. Lors des réunions, *l'APFACA* veillera à ce que la vision préconisée plaide en faveur d'une amélioration de l'élevage intensif (une utilisation efficace des matières premières ou des flux connexes d'une part et une réduction de l'émission des GES et des pertes de nutriments de l'autre). Ce sont tous des aspects sur lesquels l'efficacité alimentaire, la composition des aliments et l'utilisation de flux connexes/sous-produits dans l'alimentation animale peuvent avoir une influence importante.

6.2 Environnement

6.2.1 Explosion des poussières

Fig. 2: effets d'une explosion des poussières

En 2010, l'*APFACA* (contractant : *Environmental Resources Management (ERM))* a publié, une version actualisée de son étude 'Analyse sectorielle des risques d'explosion des poussières dans les entreprises de fabrication d'aliments composés (risque externe)'. L'*APFACA* a également investi dans le développement d'une application web, appelée GEX qui permet au fabricant d'aliments composés de calculer de manière simple les risques externes suite à une explosion des poussières ou un incendie dans l'entreprise. En 2011, le modèle a été validé et l'outil a été appliqué dans le cadre d'un certain nombre de dossiers concrets. L'outil a ensuite été reconnu par l'administration flamande et fait désormais partie de la demande de permis d'environnement. D'autres cas ont suivi dans le cours des années 2012 et 2013. Cinq entreprises on achevé leur étude en 2013 et six autres entreprises ont acheté l'outil GEX en 2013, parmi lesquelles des sociétes wallonnes (pour la première fois !) !

L'application permet de simuler l'impact (sur le risque total d'explosion des poussières) des mesures de réduction de risque mises en place par le fabricant. L'application web aide donc une entreprise à déterminer sa stratégie d'investissement.

L'*APFACA* a décidé de travailler en petits groupes. Les entreprises intéressées sont d'abord invitées à suivre une formation (donnée par l'*APFACA*), cf. *9.2 Explosion des poussières.* Ensuite elles peuvent entamer les calculs, commencer à rassembler leurs données. Dans une étape suivante, les fabricants sont divisés en groupes, en fonction de la priorité des dossiers. Les dossiers individuels sont traités et corrigés en groupe, en présence d'un expert agréé. L'*APFACA* soutient ses affiliés dans la préparation et l'introduction de leur dossier auprès des autorités. Grâce à cette approche collective, les entreprises individuelles ne sont pas obligés de contacter un expert elles-mêmes. Seuls quelques cas précaires demandent une approche spécifique séparée. L'approche et la méthode appliquée par l'*APFACA* a été évaluée et approuvée par LNE (La division des Permis d'environnement du Département flamand Environnement, Nature et Energie), qui a applaudi l'approche de l'*APFACA* et du secteur. En 2013, plusieurs sessions d'accompagnement ont eu lieu.

L'Administration flamande a l'intention d'élucider la législation environnementale relative aux atmosphères explosives. LNE veut dans ce contexte faire un appel à l'*APFACA,* c'est donc une occasion rêvée de mettre en évidence notre vision. Plusieurs entretiens ont eu lieu en 2013, entretiens durant lesquels la législation actuelle a été examinée en détail et des propositions de loi ont été affinées. Notre ambition est d'arriver à une proposition de loi réaliste et surtout abordable!

Une des initiatives de l'*APFACA* était la réalisation '**Manuel de sécurité pour le secteur des aliments composés pour animaux et pour les meuneries'** , comprenant un '**document relatif à la protection contre les explosions' et un plan de zonage**. Cette étude est un instrument utile pour préparer une demande de permis d'environnement.

6.2.2 Décret Lisier

Chaque année, l'établissement du bilan d'excrétion de lisier pose des problèmes pour les élevages de porcs et de volailles. Le recours à des hypothèses et l'interprétation des analyses donnent lieu à des erreurs non négligeables. Ces erreurs, combinées avec l'évolution génétique des animaux, donnent lieu à un bilan déséquilibré. D'après la *Vlaamse Landmaatschappij* (VLM), ce déséquilibre est la conséquence, soit d'un écoulement incorrect du lisier produit par les animaux, soit d'une réception de trop grandes quantités d'engrais par l'exploitation agricole, avec comme résultat une amende…

Selon l'A*PFACA*, il est injuste d'imputer la faute à l'agriculteur, d'autres facteurs jouent… L'*APFACA* reçoit ici le soutien du *Syndicat agricole (ABS)* et du *Boerenbond (BB*). C'est pourquoi ce groupe tripartite s'est engagé, en concertation avec *VLM*, à apporter plus de clarté dans cette problématique.

Afin de s'attaquer à la problématique du lisier chez les porcs, il a été décidé, en concertation avec *VLM*, d'organiser deux expérimentations en 2013, ces deux essais devraient prouver que les moyens utilisés pour la collecte de données sont obsolètes. L'APFACA a également proposé à VLM une nouvelle simulation des droites de régression (pour porcs d'engraissement). La nouvelle droite de régression simulée (utilisée pour établir le bilan des nutriments) a entretemps été approuvée par V*LM*. Pour la simulation des droites, le taux de conversion alimentaire et la croissance des porcs d'engraissements ont été adaptés. La nouvelle droite de régression peut être appliquée pour la déclaration année de production 2014. Les taux d'excrétion des aliments à basse teneur en nutriments (basés sur les droites de régression) ont donc également été adaptés.

Le premier essai a lieu en mars 2013. Ce vaste essai d'intercomparaison devait apporter plus de clarté quant aux erreurs d'analyses d'échantillons de lisier, erreurs d'échantillonnage et quant aux différences entre les laboratoires reconnus. Les résultats de ce test ont été traités par un centre de recherche indépendant et ont été communiqués aux parties initiatrices fin mai.

Les tests ont démontré que l'erreur des analyses de l'azote était minime et que l'échantillonnage n'a presque aucune influence sur le résultat d'analyse. Ceci s'explique par le fait que les concentrations en N sont réparties de façon homogène dans le lisier. L'erreur des analyses de phosphore et l'erreur des analyses des matières sèches est toutefois plus élevée et non acceptable. Les analyses de phosphore ne semblent pas utiles. Ici, la manière dont les échantillons sont prélevés a une grande influence sur le résultat de l'analyse. En cas de substances d'essai à haute densité, le taux en P des échantillons sera élevé. En cas de substances d'essai à faible densité, le taux en P sera limité.

Un deuxième essai, qui aura lieu en 2014, servira à déterminer les taux de rétention N et P par le porc. L'on présume que l'émission de P par le porc est plus basse que théoriquement calculée. Le

taux de rétention plus élevé de P serait dû à une évolution génétique du porc ayant une influence sur la croissance, le pourcentage de viande,…L' *Instituut voor Land-bouw- en Visserijonderzoek (ILVO)* a de l'expérience en matière de réalisation de ce type d'essais, et organisera un essai impliquant 120 porcs dans la seconde moitié de 2014. *ABS*, *BB*, *l'APFACA* et *VLM* soutiennent le projet.

En 2013, la *Banque de lisier* a évalué le bilan de lisier d'une quarantaine d'élevages de volailles. Il en est ressorti que la majorité des bilans sont en équilibre, sous réserve de quelques petites corrections de données. Dans certains dossiers, même après quelques petites corrections, le bilan d'azote reste en déséquilibre, sans qu'il n'y ait aucune indication d'un écoulement non judicieux du lisier. Ces dernières entreprises ne seront pas sanctionnées par la *Mestbank*, mais seront suivies de près en 2014 en vue de trouver l'origine du problème.

L'APFACA continue à suivre la problématique de près et à apporter son entière coopération à la Mestbank en 2014.

7 Exportation

7.1 Plan d'échantillonnage exportation

En 2013, un groupe de fabricants d'aliments composés ont participé au volet 'exportation' du plan d'échantillonnage sectoriel, axé sur l'exportation d'aliments pour animaux vers des pays tiers. Le plan d'échantillonnage exportation offre aux exportateurs des avantages en matière de frais d'analyse et de vitesse de livraisons. Les exportateurs qui suivent ce plan d'échantillonnage, peuvent obtenir sans problèmes un certificat pour l'exportation des aliments pour animaux contenant des substances d'origine animale à partir de l'UE vers l'Union Douanière (Russie – Kazakhstan – Biélorussie), ou un autre certificat pour l'exportation des aliments pour animaux vers la Macédoine ou encore un troisième certificat pour l'exportation de petfood non conditionné en conserves/séché à partir de l'UE vers l'Union douanière.

Au cours de l'année 2013 un quatrième certificat est venu s'ajouter, à savoir le certificat pour l'exportation d'aliments pour animaux sans substances d'origine animale vers le Kazakhstan et la Biélorussie; un contrôle spécifique axé sur l'activité bêta a été mis en place. Tous ces certificats peuvent être délivrés en 2014 en cas de résultats d'analyse conformes dans le cadre du plan d'échantillonnage exportation.

7.2 Activités d'exportation

En 2013, l'*APFACA* a participé (ensemble avec d'autres fédérations) dans différents groupes de travail (collaboration, communication et priorités) mis en place par le service *Affaires internationales* de *l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne (AFSCA)*. Tous les mois l'*APFACA* reçoit un tableau contenant un état d'avancement des différents dossiers en cours 'nouveaux marchés', cet aperçu est également consultable sur notre site web, sous la rubrique Exportation. Outre les mises à jour mensuelles, des entretiens bilatéraux ont lieu entre l'*AFSCA* et l'*APFACA*, entretiens durant lesquels il était question de dossiers d'exportation particuliers ou du plan d'échantillonnage sectoriel exportation.

Fin 2013, la délivrance de certificats est devenue une compétence des UPC (avant il fallait contacter le bureau à Bruxelles) ; depuis le premier janvier 2014 tous les certificats peuvent être obtenus auprès des unités provinciales. Afin d'assurer un bon déroulement des activités, l'*AFSCA* a élargi son site web (rubrique exportation d'aliments pour animaux) en y ajoutant, outre les certificats standards, des informations sur les différents pays (recueils d'instruction et des modèles de certificats).

8 Organisations

8.1 Collaboration à l'échelle internationale

Depuis des années, *l'APFACA* cherche des moyens de coopérer avec d'autres organisations internationales. Ainsi l'*APFACA* a conclu, à titre individuel, un accord avec *Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen (KAT)* et *Qualität und Sicherheit (QS)* en Allemagne (cf. *8.1.4 KAT* et *8.1.7 QS*).

8.1.1 *TRUST FEED*

Un entretien avec *TRUST FEED* (Pays-Bas) a débouché sur un plan d'action en 10 points: les plans d'échantillonnage, les processus de production, les analyses des risques des matières premières, les évaluations des laboratoires, l'évaluation critique des méthodes d'analyses, la formation des auditeurs, l'échange de résultats d'analyse, etc. font partie du plan de collaboration. Un modèle de collaboration est actuellement préparé.

8.1.2 *NEVEDI*

L'*APFACA* et *NEVEDI* cherchent également à élaborer des modèles de collaboration:

- Un groupe de travail 'achat' conjoint se réunit régulièrement;
- Chercher des synergies en matière de durabilité, harmoniser et aligner les initiatives ;
- Défendre le même point de vue au sein de l'organisation européenne (la *FEFAC*).

8.1.2.1 Groupe de travail 'Achat'

Les membres du groupe de travail belgo-néerlandais pour l'achat de soja durable se réunissent régulièrement. Le but des réunions est de faire le point des achats de soja durable (destiné à l'alimentation animale) par la Belgique/les Pays-Bas. Il a été décidé de poursuivre l'achat commun de soja durable en 2014. Le Conseil d'administration de *l'APFACA* a décidé d'acheter une quantité de 400.000 T de soja certifié, le prix a déjà été négocié. Vous retrouvez plus d'informations sous *0*

Achat de soja durable certifié .

8.1.3 *GMP+ International*

Il semble très difficile de trouver un moyen de collaborer intensément avec *GMP+*, malgré le grand nombre de points communs. La collaboration actuelle reste non efficace et non fructueuse. *GMP+* se trouve empêtré dans sa propre structure (qu'elle ne veut pas modifier) alors qu'*OVOCOM* veut elle aussi conserver son identité. Les deux organisations ont toutes les deux acquis d'importantes connaissances. Pour les entreprises néerlandaises et belges, il est important de pouvoir faire appel aux meilleurs services de chacune de ces organisations: les entreprises ont d'ailleurs payé pour ces services… Hélas, les deux organisations devront réfléchir sérieusement avant d'entreprendre des tentatives d'approche. Il ne semble pas logique que les Country Notes forment une sorte de barrière protectionniste et sont un obstacle aux activités commerciales. Il n'est pas logique non plus que les protocoles d'importation ne sont pas harmonisés et que d'autres règles ou normes soient d'application aux fabricants d'anciennes denrées alimentaires …

8.1.4 *KAT*

Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen (KAT) est le système de qualité allemand pour les oeufs. Il existe depuis juillet 2012 un accord de reconnaissance mutuelle entre l'*APFACA* et *KAT*. Cet accord fut officiellement prolongé en 2014. Grâce à cet accord, les fabricants d'aliments composés pour animaux *OVOCOM*-GMP certifiés, affiliés à l'APFACA, peuvent participer sans problèmes au système KAT. La certification est assurée par un organisme de certification reconnu par *OVOCOM*-GMP, évidemment à condition que celui-ci ait suivi chez l'APFACA une formation préalable. L'audit *KAT* doit être réalisé une fois par an (par l'OCI *OVOCOM*-GMP). *KAT* prendra lui-même l'initiative de planifier un contrôle (un contrôle par cycle de certification de deux ans). Il est évident que chaque entreprise est tenue de payer sa contribution à *KAT*. Plus d'informations sont disponibles www.bemefa.be, rubrique de International.

8.1.5 *FSO*

Feed Safety Observatorium (FSO) est une autre inititiative des différents systèmes de qualité (inter)nationaux en faveur de la création d'un observatoire commun. L'objectif est de lever les barrières nationales.

8.1.6 *FEFAC*

L'APFACA siège à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la *European Feed Manufacturers' Federation (FEFAC)*, l'organisation coupole européenne. L'*APFACA* est représentée dans les groupes de travail ainsi que dans les trois nouvelles Task Forces récemment constituées au sein de la *FEFAC*, à savoir :

- **Task Force on environmental footprinting**
  Cette Task Force soutiendra d'une part les activités déployées dans le cadre de la méthodologie 'environmental footprinting' et d'autre part la création d'une banque de données Life Cycle Analysis (LCA). La Task force prépare également le lancement d'un 'feedprint institute' qui s'occupera de l'entretien de la base de données feed LCA et du développement de la méthodologie.

- **Task Force on responsible supply**
  Les membres de cette Task Force s'occuperont en premier lieu du suivi des activités réalisées par le groupe de travail Soja durable, du développement de critères essentiels pour le soja durable importé et ils veilleront sur l'application de la feuille de route ("road map" pour l'offre de soja durable, élaborée par la FEFAC). Les membres donneront également des conseils en matière d'approvisionnement en protéines européennes durables.

- **Task Force on resource efficiency**
  Cette Task Force participera d'abord à la concertation publique sur l'utilisation durable de phosphore, organisée par *DG ENVI* (date limite est fin novembre). Ensuite, la Task Force développera des indicateurs pour mesurer l'efficacité des outils d'évaluation de la performance des aliments composés pour animaux et l'industrie alimentaire en Europe (approche quantitative et qualitative).

8.1.7 *QS*

L'accord de reconnaissance mutuelle qui existe depuis une dizaine d'années entre *l'APFACA et Qualität und Sicherheit (QS)* témoigne de l'excellente collaboration entre les deux organisations. Il existe une relation de confiance entre les deux organisations, la collaboration s'est déroulée particulièrement stable et fluide ces dernières années.

8.2 Niveau national

8.2.1 *ARMB & Maaldersvereniging*

En 2013, l'*APFACA* a assumé le secrétariat (partiellement) de l'*Association Royale des Meuniers Belges (ARMB)*. La représentation de l'*ARMB* au sein de la Fédération européenne *European Flour Millers (EFM)* et au sein de la *Fédération de l'industrie alimentaire (FEVIA)*, l'élaboration d'un plan d'échantillonnage pour meuniers, l'élaboration d'un contrat type pour l'achat de blé panifiable belge, le suivi de la législation, la communication et l'organisation de formations font partie de ce paquet de tâches.

L'*APFACA* assume également le secrétariat de *Maaldersvereniging*; outre l'organisation de réunions de concertation avec les autres associations de meuneries et la mise en place d'un plan d'échantillonnage pour meuneries, un cycle de formations sur les achats et les contrats a été organisé pour les affiliés (cf. *9.1 Achat & contra*).

8.2.2 *VEPEK*

En 2013, la *Vereniging voor Pluimvee, Eieren en Konijnen (VEPEK),* a pris une nouvelle relance indépendamment du contexte universitaire et ce sous la sous-présidence de l'*APFACA*. Un coordinateur professionnel (Koen De Praetere) a été recruté et les dossiers ont été repris. Les dossiers concernent: la problématique des antibiotiques, le lisier, le fonds sanitaire, salmonella, ICA, l'anesthésie lors des opérations d'abattage, …

En 2014, *VEPEK* continuera sur le même chemin, nous comptons sur *VEPEK* pour défendre de manière durable (et également proactive) les intérêts de la filière volailles-oeufs-lapins (PEK), l'ambition est de créer une valeur ajoutée pour stakeholders concernés.

8.2.3 Concertation de la chaîne

En 2012 ont démarré les réunions de concertation de la chaîne agroalimentaire. Depuis lors, plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées et de nouveaux groupes de travail ont vu le jour. La concertation de la chaîne a mis en place cinq groupes de travail:

- Le secteur primaire: le *Syndicat agricole (ABS)*, *Boerenbond (BB)* et la *Fédération agricole wallonne (FWA)*;
- Les fournisseurs: *l'APFACA*;
- La grande distribution: la *Fédération belge de la distribution (Comeos)*;
- Le secteur de la transformation: la *Fédération de l'industrie alimentaire (FEVIA);* et
- *L'Union des entrepreneurs indépendants (UNIZO)*.

8.2.3.1 GT Code de conduite

Le groupe de travail a mis sur point un Code de conduite actualisé qui a été soumis aux conseils d'administration en 2014. Le code de conduite est consultable sur le site web de l'*APFACA* sous la rubrique Concertation de la chaîne Code de conduite.

8.2.3.2 GT Valorisation de la qualité extralégale

L'idée de mettre en place un groupe de travail 'valorisation de la qualité extralégale' vient du secteur de la viande bovine. L'objectif est de placer la barre au même niveau pour tous les systèmes de qualité et ce par le biais du principe du cahier des charges générique. D'une part, chaque exigence supplémentaire doit pouvoir être certifiée au sein du système de qualité ; d'autre part, chaque exigence supplémentaire donnera lieu à des coûts supplémentaires (principalement pour le fabricant primaire).

8.2.3.3 GT Développement durable

Ce groupe de travail a été créé dans le cadre des grands défis auxquels le système doit faire face et à cause du manque de vision globale sur le développement durable au sein de la chaîne agroalimentaire en Flandre. Les membres du groupe de travail essaient de définir une vision sur le développement durable et de rendre la chaîne plus durable en mettant en place un certain nombre de projets. En 2013 ce groupe de travail a préparé le projet 'transition' qui a démarré le premier juin.

8.2.3.3.1 Projet transition

Le projet de transition, qui durera 2 ans, est soutenu par le Ministre-Président Kris Peeters et subsidié par l'*Agentschap ondernemen* dans le cadre de la nouvelle politique industrielle ViA. L'*Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO)* apporte également sa collaboration au projet. *ILVO* réalisera une analyse de la durabilité du système agroalimentaire global. *ILVO* fera le point des initiatives en matière de durabilité déjà entreprises au sein de la chaîne. Outre l'analyse de durabilité, une analyse SWOT sera mise en place, les résultats des deux analyses donneront lieu à un plan d'action qui contiendra les différentes étapes à mettre en œuvre afin d'évoluer vers une chaîne agroalimentaire durable.

Des dialogues entre stakeholders ont lieu à des moments réguliers. Ces dialogues offrent aux entreprises des opportunités de participation.

Dans le cadre du projet, cinq essais pratiques, appelés 'action labs', recevront des soutiens financiers. La priorité de ces 'action labs' consiste à rendre plus durable un groupe de maillons de la chaîne, l'idée de transformation doit être omniprésente. Au total, 17 candidats, dont deux soutenus par des entreprises de fabrication d'aliments composés, ont introduit une demande de soutien financier. Les deux entreprises de fabrication d'aliments composés ont obtenu un financement.

8.2.3.4 GT Viande bovine

Une étude comparative des différents cahiers des charges de qualité du secteur de la viande a été réalisée pour en retenir ensuite le dénominateur commun. Le résultat a donné lieu au cahier générique viande bovine. Ce cahier des charges est basé sur l'idée que chaque maillon de la chaîne assume sa responsabilité et réalise les contrôles comme convenu. Les 3 grandes chaînes de supermarchés ont en principe souscrit le cahier des charges, bien qu'une d'entre elles reste trop fidèle à un organisme de certification, ce qui ralentit la procédure. Pour plus d'informations à ce sujet : *4.1 Cahier des charges générique* .

8.2.3.5 GT Viande porcine

La concertation de la chaîne a mis en place un autre groupe de travail : le 'groupe de travail porcin'. Les objectifs de ce groupe de travail sont: fixer un indice des prix de la viande porcine, élaborer un cahier des charges viande porcine et examiner s'il est possible de définir un niveau de marché belge. Les objectifs du GT porcin sont donc similaires à ceux du GT viande bovine.

8.2.4 SALV

Le *Strategische Adviesraad voor Landbouw en Visserij (SALV)* est une entité du Département flamand de l'Agriculture et de la Pêche . Le SALV est un organe consultatif auprès du Gouvernement et du Parlement flamands, qui donne conseil en matière de réglementation (relative à l'agriculture et à la pêche) dans le sens large du mot. Les conseils sont établis lors des réunions de groupes de travail, réunions dans lesquels sont représentés les intéressés du secteur qui siègent au *SALV*.

En 2013, *SALV* a rendu plusieurs avis, comme p.ex. des conseils dans le cadre du programme d'action 2013-2015 (plan de gestion de l'espace rural), concernant le *VLAREM-trein* 2012, le plan de gestion Climat 2013-2020, la période transitoire avant la mise en application des mesures agroenvironnementales du *Programmadocument voor Plattelandsontwikkeling* (*PDPO*), la proposition de décret relatif au permis environnemental, des thèmes stratégiques et des fiches de mesures pour *PDPO* III, le livre vert pour la mise en place du sixième réforme de l'état, etc.

8.2.5 VCM

Le *Vlaams Coördinatiecentrum voor Mestverwerking (VCM)* est le point de contact central pour toutes les informations concernant le traitement du lisier en Flandre. VCM joue également un rôle d'intermédiaire entre les autorités et l'industrie. Des entretiens thématiques sont organisés durant lesquels des sujets comme l'aménagement du territoire, le décret lisier, etc. sont abordés. VCM offre également soutien et aide dans le cadre de nouveaux projets

autour du thème de la valorisation de nutriments et les connaissances ainsi acquises sont partagées avec les affiliés.

VCM a été créé en 1996 à l'initiative de la province Flandre occidentale. *L'APFACA* y a contribué dès le début et assume la présidence depuis 2013.

8.2.6 VILT

L'APFACA est co-fondateur de *VILT asbl,* offre du soutien financier aux activités et siège au Conseil d'administration.

9 Formations

9.1 Achat & contrats

Après la crise de l'aflatoxine du début 2013, il était clair que beaucoup d'acheteurs sont insuffisamment familiers des "contrats d'achat". *L'APFACA*, la *Chambre syndicale pour le Commerce d'importation et d'exportation de graines, grains, aliments, semences et céréales (IMEXGRA)* et *l'Association professionnelle de négociants en céréales et autres produits agricoles (Synagra)* ont pris l'initiative d'organiser un cycle de formations. Les formations veulent en premier lieu donner une meilleure compréhension en matière de contrats d'achat courants de matières premières ; les différents contrats existants sont comparés (les points positifs et négatifs mis en évidence). L'objectif est de déterminer quelles exigences supplémentaires doivent être incluses en vue d'offrir de meilleures conditions aux acheteurs.

9.2 Explosion des poussières

L'APFACA a également investi dans le développement d'un outil de calcul **GEX** qui permet de calculer le risque externe d'une entreprise suite à une explosion des poussières ou un incendie. L'application a été reconnu par le *Departement Leefmilieu, Natuur en Energie (LNE)* et a été appliqué dans plusieurs dossiers concrets dans le cadre d'une demande de permis d'environnement. L'outil permet au fabricant de faire les calculs lui-même sans devoir faire appel à un conseiller (et sans devoir payer de grandes sommes d'argent). Vous retrouvez plus d'informations sous *6.2.1 Explosion des poussières.*

L'APFACA assiste ses affiliés dans l'application de l'outil. La première étape est une session d'information, durant laquelle la théorie sous-jacente est expliquée et l'outil est présenté. Ensuite, c'est au fabricant de faire les préparations et de commencer à utiliser l'outil. Au moment où le fabricant est déjà bien avancé dans les préparations, il est invité pour une première session d'accompagnement, session durant laquelle le fabricant peut poser des questions et recevra des explications supplémentaires. Une fois l'étude achevée, le résultat sera évalué lors d'une seconde session d'accompagnement, avant de le soumettre à l'administration. Les sessions d'accompagnement sont gratuites pour les affiliés qui ont acheté l'outil de calcul GEX.

L'APFACA a organisé plusieurs sessions d'accompagnement l'année dernière, ainsi qu'une formation pour nos affiliés francophones.

9.3 Sécurité au travail

En 2009, l'*APFACA* (contractant: *Vekmo)* et le groupe de travail 'Sécurité au travail' ont publié un Manuel 'Sécurité au travail dans le secteur des aliments composés pour animaux'(cf. *5.3 Sécurité au travail*). La législation a été modifiée depuis, une actualisation du manuel s'imposait… L'*APFACA* a organisé une formation, session durant laquelle Bart Van Assche (*VEKMO*) a présenté les nouveautés en matière de législation. Les thèmes suivants ont été abordés : les premiers soins, installations électriques, lieux de travail, ambiances thermiques, rayonnements optiques artificiels, travail intérimaire et de nouvelles directives machines. Le manuel ou une mise à jour du manuel peuvent être commandés sur notre site web, rubrique Publications.

9.4 Coordinateur environnemental

Le manuel pour les coordinateurs environnementaux a été actualisé pendant la première moitié de 2013 par un bureau de conseil externe. Début juin eut lieu une formation dans les bureaux de l'*APFACA*, session durant laquelle les nouvelles législations et les législations attendues en matière d'environnement, furent présentées.

Les thèmes suivants furent abordés:

1) Une présentation du manuel;
2) Un rappel des points essentiels (pour notre secteur) de la législation
3) Une mise à jour de la législation, e.a. en rapport avec les émissions de poussières dans le cadre du VLAREM trein 2012;
4) Un regard sur l'avenir : les demandes de permis environnementaux

La version actualisée du manuel peut être commandée sur www.bemefa.be, rubrique Publications. **Attention**: indiquez clairement si vous souhaitez commander le manuel ou si vous avez uniquement besoin de la version de mise à jour.

10 Recherches scientifiques

10.1 Projet soja

Le projet relatif au soja de l'*Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO)* a l'ambition de mettre sur point un certain nombre de techniques de culture de variétés de soja cultivées en Flandre. Le projet est soutenu par *l'APFACA* dans le cadre du Plan d'action Sources protéiques alternatives (cf. *6.1.1.2 Plan d'action*).

En 2012 et 2013 des essais visant à tester de différentes techniques pour la culture de variétés ultra-précoces ou précoces ont été mis en place à trois endroits différents en Flandre. Les résultats de ces essais démontrent que cette culture a du potentiel, mais il reste un certain nombre d'obstacles à éliminer avant de pouvoir mettre en place cette culture. Un projet IWT-LA de quatre ans a pour objectif d'examiner ces problèmes. *L'APFACA* siège avec *Agrifirm*, *Alpro*, *AVEVE*, *Boerenbond* et *Colruyt* dans la Commission des utilisateurs. Ceci implique que tous les résultats sont mis à notre disposition et que nous pouvons gérer le déroulement du projet. Le projet examine: les techniques de culture, la fertilisation, la sélection de variétés de soja et les pesticides.

10.2 Projet rétention

Le projet 'fixation du poids économiquement optimal à l'abattage des porcs à l'engrais' lancé par l'*Agentschap voor Innovatie door Wetenschap en technologie (IWT),* est coordonné par l'*Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO)*. L'objectif est de développer un modèle d'optimisation qui permet de calculer le poids économiquement optimal d'abattage d'un porcin belge moyen, dans les circonstances de marché actuelles. De plus, l'idée est d'offrir à chaque éleveur de porcs des techniques de conseil pour le calcul du poids économiquement optimal d'abattage, adaptés aux circonstances de marché actuelles et à la spécificité de l'entreprise.

Pour ce réaliser, il faut avoir suffisamment de connaissances concernant l'évolution de la croissance, la prise alimentaire, la mortalité et la composition corporelle des porcs lors de la période d'engraissement. Ces informations ne sont pas encore disponibles pour le trajet entre 100 et 130 kg. Ces informations techniques seront différentes pour les verrats, les castrats, les cochettes et les verrats vaccinés contre l'odeur de verrat. En vu de fixer les objectifs finaux, il convient de répondre aux questions ci-dessous:

- Comment évalue la croissance, la conversion alimentaire et la mortalité des castrats, cochettes, verrats et verrats vaccinés contre l'odeur de verrat d'entre 100 et 130 kg?
- Comment évalue la composition corporelle de porcins d'entre 100 et 130 kg?
- Comment évalue la qualité intrinsèque de la viande de porcins d'entre 100 et 130 kg?
- Comment la livraison de porcs d'un poids inférieur ou supérieur à un poids spécifique d'abattage est récompensée/pénalisée?

- Comment peut-on adapter les curves techniques à la spécificité de l'entreprise?
- Comment évolue le poids optimal d'abattage en cas de fluctuations de prix d'aliments, de porcelets ou de prix de porcins?
- Quel niveau de flexibilité une entreprise doit-elle présenter, si elle veut faire varier le poids d'abattage?

L'optimisation du poids d'abattage peut avoir une grande influence sur la rentabilité des élevages porcins, qui est déjà mis sous pression depuis longtemps. Les marges économiques limitées au sein de l'élevage porcin ont pour conséquence que la moindre variation au niveau des prestations techniques sous-jacentes peut déjà avoir un effet substantiel sur le résultat final économique de l'entreprise.

10.3 Projet SALSA

Le projet *SALSA* (*Knowledge-based Sustainable vAlue-added food chains: innovative tooLs for monitoring ethical, environmental and Socio-economic impActs and implementing EU-Latin America shared strategies)* est un projet commun, soutenu par la Commission européenne. Les partenaires participants sont des partenaires européens ou latino-américains (LA). Le projet a démarré le premier mai 2011 et s'achève le 30 avril 2014. *SALSA* a deux objectifs principaux. D'une part, le projet vise à réduire l'impact du secteur de l'agriculture sur l'environnement (déboisements, émissions CO_2, réduction de la bio-diversité, ...) dans les pays latino-américains. D'autre part, le projet vise à aligner les pays latino-américains et les pays européens en vue de rendre plus efficace les activités commerciales. Quelques exemples concrets: la culture de soja au Brésil et en Argentine, l'élevage de bovins en Argentine… En vue d'atteindre les objectifs, des standards de durabilité ont été définis pour le marché européen et latino-américain, une *life-cycle analysis* de la chaîne alimentaire européenne/latino-américaine a été réalisée, des points d'actions qui doivent améliorer les activités commerciales entre LA et l'Europe ont été définis, des formations ont été organisées en Amérique latine pour aider l'agriculteur à mettre en pratique les prescriptions en matière de durabilité, etc.

10.4 Projet Techeese

Le projet Techeese auquel l'*APFACA* a participé en tant que partenaire, a été coordonné par l'Université d'Albacete. Le projet a testé l'impact de plantes aromatiques (ajoutées à l'alimentation des animaux) sur la texture du fromage et de réduire les pertes causées par des micro-organismes indésirables. La sarriette et l'ail semblent avoir des effets

Fig. 3: fromage au lait de mouton (Manchego)

positifs. Les intéressés peuvent obtenir le rapport au secrétariat de l'*APFACA*.

10.5 Projet Résidus

L'APFACA est membre du groupe d'utilisateurs du projet CROSSCONTAM, un projet initié par le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, dont la mission est d'examiner l'effet des concentrations basses en antibiotiques (résidus) sur le développement de la résistance chez l'animal vis-à-vis des antibiotiques. Le projet part de l'idée de la contamination croisée inévitable à la suite de la production d'aliments médicamenteux. Les résultats seront également utiles pour évaluer les autres manières d'administration (orale) de médicaments, surtout parce que depuis le début 2014, la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques n'a lieu que via le mélangeur final et/ou via le système de dosage de précision. En premier lieu, les molécules suivants seront examinés: Doxycycline, Sulfadiazine, Trimethoprim et Chloortetracycline, les tests seront effectués sur des porcs.

10.6 Projet insectes

Thomas More Hogeschool, *KULeuven* et *Universiteit Gent* ont uni leurs forces et ont introduit une demande de financement auprès de l'*Agentschap voor Innovatie door Wetenschap en Technologie (IWT)* pour un projet TETRA dont l'objectif est d'examiner l'utilisation d'insectes comme source protéique dans l'alimentation pour volailles. Actuellement, un projet préparatoire a été lancé, et ce en collaboration avec certains des acteurs concernés, visant à mettre sur point le plan d'exécution du projet TRETRA proprement dit, un des aspects de la préparation est la recherche de soutien auprès d'acteurs intéressés. *L'APFACA* est un membre actif, notre tâche est de fournir des conseils concernant la conception de l'expérience et des informations sur la législation relative à l'utilisation d'insectes dans l'alimentation animale.

10.7 Projet FAO

La *European Feed Manufacturers' Federation (FEFAC)* et l'*American Feed Industry Association (AFIA)* ont créé en 2011 un consortium en faveur d'une meilleure collaboration en matière d'initiatives autour de l'empreinte carbone (Carbon Food Print -CFP). L'empreinte carbone reflète l'empreinte écologique d'un produit/d'une activité (et est exprimée en KG d'équivalents de CO2 émis). *L'APFACA* est membre du consortium américano- européen. Ensemble avec l'*International Feed Industry Federation (IFIF)*, ce consortium s'est joint au projet UN FAO (dont l'objectif est le contrôle de la prestation environnementale de l'élevage et de la chaîne d'une part, et le développement d'une méthode uniforme pour calculer le CFP de l'industrie des aliments composés d'autre part. Dans ce contexte, un certain nombre de guides et/ou d'outils sont élaborés au sein du projet : le guide Product Environmental Footprint (PEF), la banque de données feed et les guidelines Life Cycle Analysis (LCA).

Le guide PEF explique une méthode pour mesurer les impacts écologiques des flux de matériel et d'énergie, des émissions et des flux de déchets lors du processus de production d'un produit spécifique. Cette méthode uniforme permet de comparer l'empreinte écologique de différents produits et différentes entreprises européennes.

Le Guide PEF est lié à une banque de données qui contient des informations sur l'impact des matières premières utilisées dans la production d'aliments composés. La FEFAC s'est engagée à mettre sur pied une banque de données de matières premières utilisées dans l'alimentation animale, l'APFACA est également impliquée et est invitée à donner des conseils sur le contenu de cette banque de données. L'idée initiale était de se limiter aux informations sur les émissions Green House Gas (GHG). Plus tard, il a été décidé d'ajouter d'autres informations (étant donné que les infos sur les GHG sont trop limitées). Outre les émissions de gaz à effet de serre, d'autres facteurs comme le climate change, l'acidification,l'eutrophisation, la consommation d'eau, la consommation de carburants fossiles et l'occupation des terres agricoles méritent d'être pris en compte.

En 2013 les LCA-guidelines ont été définies. L'objectif des guidelines est de fournir aux bureaux d'experts un document d'accompagnement qui contient des informations pour le calcul de l'empreinte écologique d'un aliment spécifique. Pour pouvoir comparer l'empreinte de différents types d'aliments, il est important que la méthode de calcul soit une méthode uniforme utilisée à l'échelle internationale.

10.8 Projet Feed 21

Le projet lancé par l'*Agentschap voor Innovatie door Wetenschap en technologie (IWT),* Feed 21 ('alimentation animale du 21ième siècle') a été clôturé en 2013, le projet a dure 4 ans. La communication, l'innovation et la création de groupes de travail autour de certains thèmes prioritaires étaient les activités essentielles de ce projet .

11 Technique & innovation

11.1 Système de dosage de précision

Dans le courant de 2013, une relance du système de dosage de précision a été" mise en place chez les 7 entreprises pionnières équipées d'un ou plusieurs systèmes de dosage de précision et ce en collaboration avec la société *Bascules Robbe*. Tant le logiciel pour la commande du station de remplissage et pour la commande de l'appareil que le hardware ont été mis au point. Les résultats des opérations étaient positifs: les tests de dosage et d'homogénéité réalisés ont tous donné des résultats positifs. Le 19 septembre 2013 a eu lieu une démonstration chez *Voeders Seurynck,* en présence d'une quinzaine de fabricants. Lors de la démonstration, la 3^{ième} génération du système de dosage de précision a été présentée et les fabricants ont eu l'occasion de visiter l'entreprise. Ensuite, les intéressés ont visité un élevage de porcs, où ils ont assisté à une simulation de l'incorporation d'un prémélange médicamenteux à l'aliment (livré par camion citerne).

Fig. 4: troisième génération du système de dosage de précision

11.2 Ordonnance électronique

Après la publication de la législation, qui permet la rédaction d'ordonnances électroniques, l'*APFACA* a préparé un dossier en vue d'être reconnue comme prestataire de services par les autorités. Avant cela, le logiciel PDA devait encore être adapté (la numérotation unique des ordonnances doit obligatoirement être précédée de la lettre 'E' et la date ainsi que le moment de l'enregistrement doivent être enregistrés). Les adaptations ont eu lieu et le dossier a été introduit. L'*APFACA* espère obtenir la confirmation de sa reconnaissance dans le courant de l'année 2014.

En même temps, les possibilités d'une application pour smartphone et/ou tablette ont été examinées et ce pour les différents systèmes d'exploitation. Une version d'essai a été mise en place par *Advanced Management Software (AMS)* au mois d'octobre (2013) et la première démonstration a eu lieu en date du 6 novembre (2013). Entretemps, le feu vert a été donné pour le développement de l'application et une réunion kick-off a eu lieu en février 2014. La version finale est attendue en automne 2014.

11.3 Aliments médicamenteux

11.3.1 Convention zinc

Depuis le premier septembre, les autorisations temporaires de l'utilisation de quatre prémélanges médicamenteux à base d'oxyde de zinc (ZnO) ont été confirmées. La fabrication d'aliments médicamenteux à base d'oxyde de zinc (2000 / 2500 ppm Zn) pour porcelets, est désormais autorisée sur ordonnance vétérinaire dans le contexte de la problématique du sevrage. Cette autorisation est entre autres basée sur le rapport d'*AMCRA* et a, après négociation avec l'*AFSCA,* donné lieu à une adaptation de la *Convention concernant les Aliments médicamenteux*, permettant la production de ce type d'aliments médicamenteux (tout comme la production d'aliments médicamenteux pour vermifuger) dans le mélangeur principal, à partir du premier janvier 2014, cf. *5.1.2 Convention* .

En même temps, l'*APFACA* et la *Fédération des automixeurs* ont pris l'initiative de mettre en place une Convention (et ce pour des motifs environnementaux) avec les Ministres de la Santé publique et de l'Agriculture en vue de réduire la teneur en zinc (de 150 ppm au max. à 110 ppm au max) dans les aliments destinés aux porcs d'engraissement (> 23 kg). Au total 81 unités d'établissement ont signé la Convention, ce qui signifie que quasiment tous les aliments destinés au marché belge sont conformes à la Convention (les prescriptions imposées par la Convention sont également soutenues par *Belpork*, le gestionnaire du label de qualité *Certus*). Toutes les entreprises ayant signé la Convention, participent également à un plan d'échantillonnage spécifique.

11.3.2 Enquête

Depuis l'année de production 2009, l'*APFACA* rassemble des données détaillées sur la production de prémélanges médicamenteux (MF), sur les prémélanges médicamenteux et les substances actives utilisées. En 2013, les chiffres pour 2012 ont été rassemblés et traités. Les chiffres ont été présentés à différents occasions. Les aliments médicamenteux fabriqués en Belgique sont surtout destinés à l'alimentation des porcs et plus précisément à l'alimentation des porcelets. A peu près 4% des aliments pour porcs fabriqués en Belgique contient des antibiotiques (sur ordonnance vétérinaire) ; 2% sont des aliments médicamenteux pour vermifuger.

Début 2014 l'APFACA a lancé l'enquête en vue de recueillir les données pour 2013, nous attendons (avec une certaine circonspection) que la tendance à la baisse enregistrée depuis 2010 continuera à se manifester.

11.4 Feed Design Lab

Le Conseil d'administration du Stichting Open Innovation Center *Feed Design Lab (FDL)* a, lors de sa session du 30 mai 2013, donné le feu vert pour le projet de construction (phase 1). Les travaux ont été réalisés immédiatement après les congés du secteur du bâtiment en 2013. FDL est un projet de collaboration unique entre les entreprises d'une part et les centres de connaissances et les autorités de l'autre. FDL se veut un centre de recherche et d'éducation au service de l'industrie de l'alimentation animale. Pour souligner le caractère international de la collaboration, un endroit central a été choisi: Venray, situé au point des 3 bornes. Les travaux de Construction ont démarré le 12 septembre, avec la pose du premier poteau, entre autres en présence de Trudy van Megen, directeur de FDL.

Le 4 avril dernier (2013) a eu lieu l' inauguration officielle du centre en présence de plus de 300 intéressés.

L'objectif de FDL est de contribuer à une "meilleure alimentation": des animaux sains, de nouvelles matières premières et de nouveaux ingrédients plus durables, des procédés de production plus efficaces et durables, réduire l'impact des aliments sur l'environnement. L'usine pilote n'est pas uniquement le centre des activités de recherche, c'est également l'endroit où sont organisées des sessions de formation pour étudiants, opérateurs, nutritionnistes, chauffeurs ou autres intéressés.
Pour plus d'informations : http://www.feeddesignlab.nl/en/ .

Fig. 5: inauguration officielle de FDL

12 Voyage d'étude au Danemark

En mars 2013, l'APFACA a organisé un voyage d'étude au Danemark. L'objectif était de rassembler des informations sur la production d'aliments composés, les pratiques d'élevage de porcs, la sécurité alimentaire, le traitement de lisier. Durant ce voyage de 4 jours, la délégation a visité des centres de recherche, des fabricants d'aliments composés, des étables de porcs, des installations de traitement de lisier… Pour l'organisation des visites l'*APFACA* a pu compter sur l'aide de *Henning Lyngsφ foged*.

Fig. 6: délégation belge en visite au Danemark

Le premier jour de la visite, la délégation a été bien accueillie au Conseil de l'agriculture et de l'alimentation. Nous y avons appris que la majorité des produits de la chaîne agroalimentaire danoise est destinée à l'exportation (2/3) : l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Chine constituent le top trois des pays d'exportation. Le Danemark compte 4.600 élevages porcins, bons pour 29,4 millions de porcs, dont 8,5 millions destinés à l'exportation. L'Allemagne semble être un partenaire important dans le cadre de l'exportation de viande de porc. Le même jour, nous avons rencontré le premier grand groupe de fabricants d'aliments composés pour animaux, soit *DLG*, et nous avons été accueillis à l'Ambassade de Belgique.

Le deuxième jour de notre séjour, nous avons rencontré un vétérinaire et une délégation de *Danish agro*. Nous avons également visité une installation de biogaz. *LVK* est le groupe de vétérinaires le plus important au Danemark. Les agriculteurs peuvent en devenir membres, ce qui leur donne la possibilité de demander des conseils aux différents vétérinaires. Les étables de porcs reçoivent la visite d'un vétérinaire de *LVK* une fois par mois, visite durant laquelle le vétérinaire donne des conseils à l'agriculteur. C'est leur seule source de revenu. Au Danemark, les vétérinaires ne sont plus autorisés de délivrer des antibiotiques. Cette interdiction existe depuis 15 ans. Les vétérinaires ont donc perdu tout profit commercial… La prescription d'antibiotiques par le vétérinaire par contre, est bel et bien autorisée. Le Danemark a pris cette initiative pour décourager la surconsommation d'antibiotiques dans le but de lutter contre la résistance vis-à-vis des antibiotiques.

Danish agro est une autre grande coopérative au Danemark. Le groupe est spécialisé dans la vente d'aliments composés, de matières premières destinées à la production d'aliments composés, de prémélanges de vitamines, d'engrais, de pesticides et de semences et dans l'achat de plantes agricoles.

Baanlev Biogas est producteur de biogaz à partir des effluents d'élevage de 40 entreprises agricoles. *Baanlev Biogas* traite chaque année +/- 120.000 tonnes d'effluents d'élevage (dont 65% effluents

d'élevages de porcs). Durant le traitement, un processus de fermentation a lieu, processus durant lequel de la chaleur et du gaz sont produits. La chaleur est utilisée pour produire de l'eau chaude (destinée aux villages voisins). Le gaz est transformé en électricité (1 Mwatt d'électricité/heure). Les effluents transformés sont ensuite transportés vers l'agriculteur en vue d'être utilisés pour fertiliser les champs. Ce type de fertilisation a pour avantage de contenir plus de N disponible (que le lisier non- traité).

Fig. 7: une des nombreuses présentations

Au Danemark, les installations de biogaz ne sont donc pas utilisées pour la récupération de nutriments.

Le 3ième jour de notre séjour, nous avons rencontré dans l'Agro Business Park un certain nombre de petites entreprises qui nous ont présenté leurs produits et leurs activités. Leur objectif consiste à promouvoir de nouveaux développements et des innovations au sein du secteur agricole. Les différentes entreprises situées dans le Parc déploient des activités ou des projets de bioéconomie.

Dans l'après-midi, nous avons visité le *Pig Research Center* et une unité de production de *Danish agro*. Le *Pig Research Centre* assume un rôle consultatif auprès du centre de connaissances agricoles. D'après les recherches, la productivité d'une truie danoise se situe autour de 29,5 porcelets/an En 2003, la productivité était située autour de 24,1. Les étables au Danemark sont respectueuses de l'environnement, ce qui permet de diminuer les rejets de N dans l'environnement. De plus, l'utilisation durable de N et de P dans l'alimentation animale, permet de réduire les pertes de N et de P dans l'environnement. L'utilisation de AZ et d'enzymes, comme la phytase, sont de nouvelles techniques utilisées dans le souci de réduire l'impact des aliments pour animaux sur l'environnement. A l'heure actuelle, 95% des porcelets sont castrés au Danemark. D'ici 2018, le Danemark veut interdire toute castration de porcelets. D'autres pratiques, comme la coupe de la queue ou la coupe des dents des porcelets sont encore partout appliquées (100%).

La nouvelle unité de production de *Danish agro* (Jutland) a été entièrement renouvelée il y a 10 ans. Un incendie avait complètement dévasté l'entreprise. L'entreprise est maintenant équipée de 2 lignes de production parallèles. L'unité produit 25 tonnes d'aliments par heure, soit 50.000 tonnes par an. Les matières premières principalement utilisées sont: le blé, l'orge et le soja.

Le dernier jour de notre séjour était dédié à une visite d'une étable de porcs et d'une installation de biogaz. L'éleveur nous a donné une présentation sur l'élevage porcin au Danemark en général. *ComBigaS* vent des installations de biogaz, à l'échelle de l'exploitation agricole, au Danemark, en France, au Ropyaume-Uni et en Irlande. L'entreprise a déjà 35 années d'expérience en matière de construction d'installations au Danemark. La construction de telles installations est différente par

rapport aux constructions en Allemagne. En Allemagne, les installations de biogaz sont des installations en béton, ce qui a pour conséquence une perte de chaleur dans l'environnement. Les installations au Danemark sont construites en acier isolé, ce qui permet de récupérer la chaleur. Un silo en acier a également comme avantage (par rapport à un silo en béton) que les bactéries se mélangent plus facilement avec le lisier lors du procédé.

Un éleveur porcin nous a expliqué que d'après les chiffres, la quantité de porcs abattus au Danemark a diminué depuis cinq ans. En 2012, au total 19.381.365 porcs ont été abattus (2.000.000 moins par rapport à 2007). Le nombre de truies exportées a également diminué ces dernières années. En 2012 +/- 500.000 truies ont été exportées, en 2009 c'était le double…. Par contre, l'exportation de porcelets connaît une tendance à la hausse ces dernières années. Le Danemark attend pouvoir exporter +/- 10.000.000 porcelets en 2013. Les exportations sont surtout destinées à l'Allemagne, où l'élevage de porcs d'engraissement est économiquement plus rentable qu'au Danemark : d'une part l'abattage y coûte moins cher, à cause de l'absence de salaires minimaux légaux, et d'autre part, la délivrance de permis pour la construction d'étables pour porcs est strictement réglementée au Danemark. Au Danemark, la superficie de la propriété de l'éleveur est déterminant pour le nombre de porcs (truies/porcs d'engraissement) que l'éleveur peut avoir. L'agriculteur moyen possède 2.000 truies ou porcs d'engraissement ; pour les élever, il lui faut 800 ha de terres. Etant donné que le nombre de porcelets par truie augmente, le Danemark fait face à un manque d'étables pour les élever. Si le nombre de porcelets à élever augmente, il faut avoir une plus grande superficie et une plus grande étable aussi. L'éleveur danois est donc obligé de faire un double investissement: il doit acheter plus de terres pour l'élevage des porcelets et plus de terres pour la construction d'étables supplémentaires.

DanAvl est un projet danois, consacré à l'élevage de porcs danois, le projet examine comment combiner une bonne qualité de viande et un bon rendement économique. Les éleveurs privés peuvent s'aligner au projet *DanAvl* (participer au projet signifie: suivre des règles très strictes d'élevage). Le type génétique de porc à élever leur est imposé. En échange, les éleveurs reçoivent des conseils ou des avantages en matière de recherches, de marketing, de vente, de transport ou de matériel d'élevage. Le programme utilise 3 espèces de porcs: Landrace (LL), Yorkshire (YY), et Duroc (DD). Sur base d'une sélection génétique, l'on essaie non seulement de faire augmenter le nombre de porcelets par truie mais également de réduire la mortalité des porcelets. Au Danemark, une truie produit en moyenne de 29,5 porcelets. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme se situent autour d'une moyenne de 31,5 porcelets. On s'attend à ce que cette moyenne augmentera encore jusqu'à 35 porcelets sevrés par an par truie. Ces truies sont donc très fertiles, en parfait état, avec un taux de conversion alimentaire très bas et un gain de poids constant.